



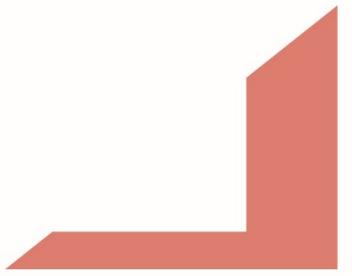
Province
de Liège

2018-2024

**DÉCLARATION
DE POLITIQUE PROVINCIALE**

du Collège provincial de Liège
20 décembre 2018

S'engager
pour le **citoyen**



DÉCLARATION DE POLITIQUE PROVINCIALE 2018-2024

Une Province qui s'engage pour le citoyen

Une nouvelle législature, une nouvelle vision pour une institution plus efficiente

Préambule :

Expliquer la pertinence et la légitimité de la Province de Liège et améliorer l'efficacité de ses services !

- Regagner la confiance en répondant aux attentes
- Gagner en lisibilité
- Encourager la parole citoyenne

Chapitre I : Acteur de développement territorial

- Relations avec les territoires, les villes et les communes
- Sécurité civile
- Mobilité
- Transition numérique
- Nouvel élan

Chapitre II : Acteur de développement scolaire et professionnel

- Enseignement
- Formation

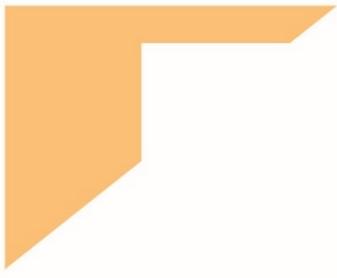
Chapitre III : Acteur de développement culturel et sportif

- Culture
- Sport

Chapitre IV : Acteur de développement du bien-être tout en réduisant les inégalités sociales de santé

Chapitre V : Acteur de développement durable

- Tourisme
- Relations extérieures
- Économie
- Fonds européens
- Transition écologique
 - o Agriculture, Ruralité, Laboratoire
 - o Environnement
 - o Infrastructures



DÉCLARATION DE POLITIQUE PROVINCIALE 2018-2024

Une Province qui s'engage pour le citoyen

Une nouvelle législature, une nouvelle vision pour une institution plus efficiente

Préambule :

À une époque où d'aucuns s'ingénient à remettre en cause, ici et là, les fondements-mêmes de nos démocraties représentatives, il importe de rappeler à tous, et plus spécialement aux jeunes générations, les valeurs qui fondent l'action publique dont la primauté du bien commun sur tout intérêt particulier n'est pas la moindre.

À l'heure où l'on est parfois confronté à une méfiance irraisonnée à l'encontre des institutions, à une suspicion pernicieuse envers les élus, à des flux de désinformations insidieuses en-dehors des médias professionnels, à des propos intolérants engendrant la haine de l'autre ou même à des attaques dogmatiques vis-à-vis de l'impôt, pourtant un puissant levier de redistribution et de justice sociale, il n'est pas superflu qu'un pouvoir public, comme la Province de Liège, réaffirme clairement son rôle, ses ambitions et les principes qui conduiront ses choix au bénéfice du plus grand nombre.

C'est précisément l'un des buts de cette Déclaration de politique provinciale 2018-2024, présentée au Conseil provincial, le jeudi 20 décembre 2018, par un Collège provincial conscient de la mission qui lui incombe : **expliquer la pertinence et la légitimité de la Province de Liège et améliorer l'efficacité de ses services !**

De toute évidence, cet objectif ne pourra devenir une réalité tangible qu'en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel, qu'en garantissant les conditions nécessaires aux synergies entre services provinciaux, qu'en favorisant le bien-être au travail pour les 6.200 femmes et hommes qui œuvrent quotidiennement au sein de la Province de Liège.

Pour le Collège provincial, la participation du personnel à la réflexion sur la modernisation de l'institution et des différents outils de communication interne est fondamentale. Ensemble, tout doit être envisagé pour atteindre de véritables résultats en matière de bien-être au travail. L'implication et le professionnalisme des agents provinciaux constituent une richesse et la principale ressource stratégique de la Province de Liège, lui permettant d'être une entreprise publique performante. Cette mobilisation ne pourra se faire que dans le respect de toutes les dispositions réglementaires s'appliquant aux pouvoirs locaux mais également dans un esprit constructif et d'ouverture en pleine concertation avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

Il est donc essentiel que les emplois provinciaux actuels et les perspectives de carrière des collaborateurs, formés par ailleurs aux tâches qui leurs sont confiées, soient préservés. Bien entendu, il sera nécessaire de tenir compte des missions dévolues à la Province par la Région d'une part et de l'évolution de ses moyens financiers constamment réduits d'autre part.

Si la législature précédente et le budget de continuité voté par le Conseil provincial pour 2019 ont permis de consolider une situation budgétaire saine, tout en garantissant une juste fiscalité qui ne contribue pas à renforcer la fracture sociale, force est de constater, avec une certaine inquiétude, que les moyens financiers de la Province de Liège se sont vus restreints par des décisions extérieures qu'elle ne peut que déplorer.

En attendant les précisions du Gouvernement wallon quant au calendrier d'hypothétiques glissements de compétences provinciales vers d'autres niveaux de pouvoir ne disposant pas forcément de la même connaissance fine des besoins des territoires, la Province de Liège souhaite d'ores et déjà développer des actions dans toutes les compétences qui sont actuellement les siennes en vue d'apporter son expertise de terrain et sa capacité de mise en réseau des opérateurs locaux pour notamment soutenir et coordonner des projets fédérateurs que les communes ne peuvent accomplir seules.

Point donc de sentiment d'injustice ou de victimisation paralysant l'exécutif provincial, point donc de « lèyiz m'plorer » trop souvent reproché aux Liégeois. L'ambition résiliente du Collège provincial est au contraire de s'affirmer comme un partenaire loyal de la Région. Avec les moyens budgétaires qu'elle peut lever et sa connaissance fine des problématiques locales, la Province de Liège, acteur de développement territorial, est en mesure d'apporter une expertise, reconnue par ailleurs, dans bien des domaines, y compris au sein d'organismes transfrontaliers comme l'Euregio Meuse-Rhin et la Grande Région.

C'est pourquoi, le Collège provincial de Liège lance un appel à la Région pour qu'elle sollicite davantage l'institution provinciale, comme elle le fait déjà, avec le succès que l'on sait, notamment en ce qui concerne la gestion des cours d'eau pour prévenir les inondations ou protéger la biodiversité.

Le message à la Région est donc clair : utilisez-nous pour développer les territoires, au bénéfice des citoyens, des associations et des communes, plutôt que d'affaiblir les services provinciaux qui y contribuent au quotidien.

Cependant, le Collège provincial a estimé que cette Déclaration de politique provinciale ne pouvait en aucun cas apparaître comme un long catalogue de projets juxtaposés les uns aux autres mais en revanche comme un document de référence établissant le cadre des grandes orientations des politiques provinciales à mener et témoignant de la nouvelle dynamique que veut insuffler le Collège provincial.

En effet, selon le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, ce sera au futur Programme stratégique transversal (PST) de rendre opérationnel la stratégie et de planifier les objectifs 2018-2024 de la Province de Liège. Le PST précisera les actions qu'elle mettra en œuvre en spécifiant, pour chacune d'entre elles, leurs besoins et les moyens à y affecter.

Regagner la confiance en répondant aux attentes

Tous les observateurs en conviennent, le citoyen, quelque peu troublé et inquiet par une société en perpétuelle évolution, qu'elle soit technologique ou sociologique, est aujourd'hui en attente de repères et surtout de clarté dans le discours politique qui lui est proposé, et plus encore, dans l'action des pouvoirs publics dont il a parfois du mal à appréhender la pertinence.

Dans un monde de plus en plus complexe, les institutions publiques ont certes le devoir d'agir pour le bien commun mais elles sont aussi tenues de mettre tout en œuvre pour rendre intelligible leur politique et de créer, sinon l'adhésion à celle-ci, les conditions d'un dialogue sain et réfléchi entre les différentes composantes de la société.

La Province de Liège n'échappe pas à ce constat et les vicissitudes rencontrées ces dernières années par des pratiques de gestion, pas suffisamment transparentes pour la population, au sein de certains organismes, la mettent dans l'obligation de redonner, à sa gouvernance et à son rôle institutionnel, la lisibilité que les citoyens sont en droit d'exiger.

Le nouveau Collège provincial répondra à cette légitime exigence par des actes mais aussi avec le souci de veiller, au quotidien, à ce que la Province de Liège et les nombreux services qu'elle offre soient mieux perçus et appréciés par les citoyens, le monde associatif, les entreprises, les communes et les autres institutions partenaires.

Plus de transparence au sein de la gestion publique sera un leitmotiv du Collège provincial. Ainsi, celui-ci prendra résolument l'option de réduire, autant que cela soit possible, le nombre des asbl para-provinciales en recourant notamment à la mise en régie, lorsque la loi l'autorise.

Gagner en lisibilité

Des intentions et une volonté de tendre vers plus de transparence ne suffiront pas à combler le déficit de lisibilité dans lequel est actuellement plongée la Province de Liège. En rupture avec un passé révolu où l'on a parfois confondu discrétion et opacité, des mesures en matière de communication, plus en adéquation avec les besoins actuels des citoyens consommateurs d'information, s'imposent donc et le Collège provincial s'y emploiera, avec l'opiniâtreté nécessaire.

À titre d'exemple, des expériences de streaming pour certaines séances du Conseil provincial, sur des thématiques budgétaires ou de société, seront menées et la transition numérique, au-delà du slogan, devra devenir une réalité et une réussite, notamment pour faire savoir le travail accompli par les instances provinciales.

Afin d'améliorer la visibilité, interne et externe, des actions menées par la Province de Liège, le Collège provincial programmera une refonte complète des différents outils de communication en développant l'usage de nouvelles technologies et en optimisant les supports papiers comme le périodique « *Notre Province* ».

Tous les éléments participant à la collecte, à la conservation ou à la transmission d'informations d'intérêt provincial seront analysés en vue de tendre vers davantage d'efficacité. Les reportages photographiques ou audiovisuels, les bases de données d'images fixes ou animées, les sites Internet et Intranet, l'utilisation

des réseaux sociaux, les différents périodiques, l'organisation de conférences de presse, la diffusion de communiqués, la mise en ligne d'une Web TV ou tout autre nouveau moyen de communication seront repensés, séparément et les uns par rapport aux autres, pour déterminer clairement la cohérence de la nouvelle communication dont la Province de Liège a besoin pour gagner en lisibilité.

En 2017, la Province de Liège s'est engagée de s'inscrire à l'avenir dans les résolutions finales de la première Conférence mondiale des Humanités organisée à Liège sous l'égide de l'UNESCO qui suggéraient de replacer l'homme, le citoyen, au cœur de l'organisation sociale pour mieux répondre aux grands défis sociétaux, sanitaires, économiques, climatiques, environnementaux ou migratoires.

Dans cette perspective, la Province de Liège désire poursuivre sa mission de promotion de la citoyenneté auprès de tous et plus spécialement des publics jeunes. L'action provinciale en la matière prendra plusieurs formes. Ainsi, un effort tout particulier sera entrepris dans le domaine pédagogique, le champ social (Espace citoyens) et le champ culturel.

Une réflexion sera aussi entamée sur la nécessité de promouvoir le devoir de mémoire en matière de citoyenneté, notamment lors des commémorations liées au 75^e anniversaire de la Libération et de la Victoire sur la barbarie nazie et les dictatures.

Par ailleurs, à l'occasion du centième anniversaire de la création du journal « *La Wallonie* », la Haute École de la Province de Liège et le Musée de la Vie wallonne proposeront dans leur sphère d'activités respective des réflexions et des débats participatifs sur la nécessité, pour une société démocratique comme la nôtre, de disposer d'une offre de presse suffisamment large pour assurer le pluralisme des opinions.

À cet égard, le vote à l'unanimité, le mardi 27 novembre dernier, d'une motion du Conseil provincial en faveur du maintien du pluralisme éditorial et économique de la presse et de l'emploi dans ce secteur constitue assurément un excellent présage pour un dialogue démocratique essentiel à la défense de l'institution.

En ces premières semaines de législature, propices aux changements structurels et de mentalités, la transparence ne peut s'envisager, et se vivre au quotidien, sans de bonnes relations entre la majorité politique du Conseil et la minorité constructive.

Encourager la parole citoyenne

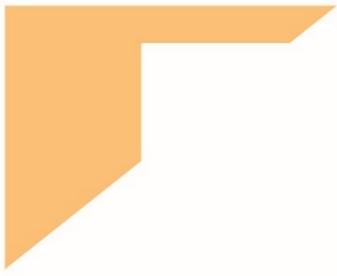
Transparence, lisibilité et promotion de la citoyenneté peuvent donc être considérés comme les socles sur lesquels un nouveau contrat social entre la population et un pouvoir public pourrait se sceller. Cependant la principale condition pour établir ce nouveau contrat social entre la Province de Liège et les citoyens qu'ils soient étudiants, travailleurs, entrepreneurs, retraités, personnes précarisées, ou d'un autre statut ou d'une autre condition, est de leur permettre, à toutes et à tous, de s'exprimer, de participer au dialogue dans le respect mutuel des personnes, des associations et des institutions.

Conscient de ses responsabilités politiques envers la population, le Collège provincial se propose d'ouvrir une large réflexion en vue d'encourager la parole citoyenne. La création d'un conseil provincial consultatif des aînés, la mise en œuvre d'une grande opération « *La Province de Liège donne la parole aux jeunes* », la publicité du droit d'initiative citoyenne au Conseil provincial seraient autant de possibilités pour que la démocratie participative ne soit plus un concept vide, sinon de sens, de réalité.

Face à ce besoin de participation à la décision publique, le Collège provincial étudiera la faisabilité de proposer un « Pacte provincial », fruit d'un dialogue, dont les modalités pratiques sont encore à définir, et par le biais duquel chacun pourrait s'engager à rechercher le bien commun. Incontestablement, la relation entre un pouvoir politique et le citoyen est aujourd'hui en jeu.

Que ces quelques lignes qui suivent puissent apporter l'éclairage suffisant aux citoyens pour mieux percevoir l'institution provinciale et sa volonté d'agir durant les six prochaines années avec la détermination de ceux qui refusent le statu quo sclérosant les initiatives, avec la transparence de ceux qui n'ont rien à cacher, mais aussi avec la conviction de ceux pour qui une « cure d'amaigrissement » dictée sans se soucier des besoins du citoyen ne peut pas être synonyme de plus de cohérence institutionnelle.

C'est également en encourageant la parole citoyenne et en activant, à tous les niveaux, les transversalités internes et externes que la Province de Liège pourra tendre vers l'efficacité et s'engager, à tous les niveaux, pour le citoyen. Grâce au respect de chacun et à l'engagement de tous, ensemble, nous y réussissons.



Acteur de développement territorial

Au-delà d'une nécessaire mise en lumière sur les actions menées par un pouvoir public, le citoyen attend, tout à la fois, une plus grande attention face aux grands défis sociétaux et de l'efficacité dans les domaines qui le concernent.

Désireux de solidarité et d'innovation, le citoyen entend aujourd'hui que ses préoccupations, personnelles et collectives, soient mieux prises en compte à l'heure de la révolution numérique et des enjeux environnementaux qui mettent à mal les certitudes passées.

La Province de Liège relèvera ces challenges, notamment en suscitant des solidarités géographiques ou sociologiques, et en favorisant de nouvelles démarches innovantes pour, en même temps, garantir un service public de qualité et poursuivre la nécessaire évolution de l'institution provinciale.

Assurer la sécurité de la population et prendre des mesures contribuant au progrès social, notamment en matière d'enseignement, de formation, de bien-être, d'accessibilité à la culture, de dynamisation touristique sur l'économie locale, constituent autant de besoins que la Province de Liège, à son niveau et dans sa sphère de compétences, entend rencontrer comme acteur de développement territorial.

Ainsi, en matière de sécurité, la Province de Liège adaptera son offre de formations aux évolutions technologiques que cela soit pour les policiers, les pompiers ou les urgentistes. C'est par ses missions formatives mais aussi par la coordination d'un dispatching pour les services de secours de l'ensemble du territoire que la Province de Liège contribuera, durant la présente législature, à l'accroissement de l'effort public pour assurer la sécurité de la société face aux multiples dangers auxquels elle est confrontée.

Durant cette législature, grâce à l'activation de démarches transversales externes et internes, la Province de Liège jouera pleinement son rôle d'ensembliser et rassemblera, autour de chaque projet fédérateur, tous les savoir-faire, toutes les compétences en stimulant la mise en réseau de tous les opérateurs de terrain, de tous les acteurs locaux dont les communes, ses partenaires historiques.

Pour illustrer cette volonté du Collège provincial de consolider la Province de Liège comme un acteur majeur de développement territorial, il est peut-être opportun de reprendre ici quelques exemples emblématiques de cet état d'esprit de saine transversalité, sans ignorer les multiples actions novatrices, mais plus spécifiques, qui seront évoquées dans les chapitres suivants.

On pourrait entre-autres citer l'ambition d'aider à la coordination, sur l'ensemble du territoire provincial, d'un **réseau de transport social** afin que les aînés, les personnes précarisées, malades ou handicapées puissent plus aisément se rendre à leurs rendez-vous médicaux ou effectuer une quelconque démarche relevant du quotidien.

Il en va de même en ce qui concerne le soutien de principe à une coordination d'un **réseau de maisons médicales**, en bonne intelligence avec tous les opérateurs existants, permettant à tout un chacun de disposer, dans un délai raisonnable, de soins de santé de qualité tant en milieu rural qu'au cœur des centres urbains.

Cette logique, favorisant le maillage du territoire, sera également appliquée pour la promotion des circuits courts de proximité notamment par la création d'un **réseau mobile et de halles locales de distribution** des produits issus de cette filière et de l'agriculture biologique. L'utilisation renforcée de produits issus de circuits courts dans les cantines scolaires, notamment au travers du projet global « green deal cantines durables », ressort également de cette vision participant à la transition écologique au même titre que le développement de l'apiculture urbaine.

Sans dogmatisme, sans tabou et avec la clairvoyance requise face aux bouleversements que connaissent nos sociétés actuelles, la Province de Liège devra aussi à l'avenir étudier les façons les plus adéquates pour offrir collectivement à ses concitoyens les meilleures conditions permettant à chacun l'accession vers davantage de bien-être dans les divers aspects de sa vie quotidienne.

Ainsi, de manière à déterminer des actions à la fois internes et externes, une étude sera réalisée sur les modalités d'**accessibilité aux établissements scolaires**, par le biais de transports en commun et par les possibilités de déplacements doux, pour les élèves, les étudiants et le personnel pédagogique de l'enseignement provincial et de la formation.

Toujours dans cette même logique transversale, une cellule pluridisciplinaire, regroupant notamment des spécialistes sociaux et pédagogiques, sera mise en place non seulement pour mieux appréhender les différentes formes que peut prendre ce véritable fléau qu'est le **harcèlement à l'école** mais surtout pour y apporter des solutions plus adéquates aux spécificités du terrain.

Des actions de **formation en premier secours** pour les élèves et les professeurs seront organisées de manière à ce que chaque école dispose des ressources nécessaires en cas d'événements ou d'accidents requérant une intervention immédiate de première ligne.

Après une première expérience intéressante autour de la notion de « liberté de penser », les départements de la Culture et des Affaires sociales mèneront de nouvelles actions communes à destination des publics moins favorisés tant en milieu urbain que rural.

Le territoire de la Province de Liège regorge d'atouts culturels majeurs qui suscitent indéniablement un intérêt touristique. Par le biais de la **plateforme Oufti Tourisme**, la Province de Liège proposera une offre conjointe alliant découverte du territoire, gastronomie et accès à la richesse créative du territoire.

La Province de Liège, grâce aux départements Culture et Enseignement, veillera à proposer aux jeunes publics une facilité d'**accès aux « nouvelles cultures »**, notamment en milieux scolaire sur l'ensemble du territoire.

Voulant être en adéquation avec son époque, la Province de Liège soutiendra les initiatives de mise en place d'événements autour de l'**e-sport** susceptible de rassembler et de passionner la jeunesse en province de Liège.

Consciente que son territoire doit disposer des différents outils pouvant contribuer à son développement, la Province de Liège entamera une réflexion sur la création de **nouvelles formations porteuses et innovantes** notamment numériques et plus particulièrement liées aux techniques cinématographiques.

Comme contribution à la transition écologique, le **tri systématique des déchets** sera effectué dans l'ensemble des établissements d'enseignement et des écoles de formation de la Province de Liège. Sensibiliser les jeunes générations à jeter moins et de manière sélective ou à composter les déchets organiques participe assurément à la préservation de la planète, à l'image d'expérimentations réalisées au sein des services provinciaux pour fabriquer, de manière naturelle et sans ajout chimique, des produits d'entretien.

Grâce à la mobilité de la **conserverie solidaire** sur tout le territoire, la Province de Liège élargira son offre de formation aux techniques de conservation d'aliments allant de la stérilisation sous pression à la lacto-fermentation en passant par la dessiccation ou le saumurage dans le but d'initier les citoyens à différentes méthodes pour manger local toute l'année de façon simple et salubre.

Au-delà de la poursuite du soutien du département Agriculture aux apiculteurs via l'opération Apicharme et la Miellerie mobile, la Province de Liège, s'inscrivant dans l'opération « Province Maya » qui a pour mission de participer à la protection de la biodiversité, proposera **une démarche pluridisciplinaire en matière apicole** de manière à développer les ruchers, auxiliaires indispensables non seulement à de nombreuses productions agricoles mais aussi à la biodiversité de nos centres urbains.

Le rôle vital de pollinisateur des abeilles ne laisse aucun doute. Elles sont aussi de véritables sentinelles de la qualité de l'environnement. De par leur activité, elles portent les traces de nos atteintes aux milieux qu'elles traversent. Echantillonneuses involontaires et indépendantes, le pollen qu'elles transportent et le miel qu'elles produisent peuvent nous renseigner sur la biodiversité et la contamination, par les pesticides et polluants, des divers biotopes qu'elles explorent. L'analyse des produits de la ruche devra faire l'objet d'un essai qui pourrait être envisagé en divers endroits stratégiques.

Le département Environnement créera des synergies avec les différents départements provinciaux, notamment celui de l'Agriculture, par le développement des jardins sur les toits, favorisant le **"maillage vert"** afin de favoriser la transition écologique qui donnera aux générations futures un environnement où il fait toujours bon vivre.

La Province de Liège se positionne comme une interface entre la Région et les organes transfrontaliers comme l'**Euregio Meuse-Rhin**. En 2019, elle prendra d'ailleurs la Présidence de cet organe pour trois ans. Grâce à ces contacts institutionnels, des ponts peuvent être jetés en matière d'économie ou de transports. À l'heure où il est fondamental pour le citoyen de pouvoir parler plusieurs langues, des collaborations plus intenses doivent être mises en place afin de favoriser les échanges sur le territoire eurégional, sachant que la Province de Liège a cet avantage unique d'avoir deux langues officielles. La culture, le tourisme ou encore la santé sont des thématiques où des convergences et des partenariats

pourraient voir le jour avec l'Euregio Meuse-Rhin ou la Grande Région comprenant le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.

RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES, LES VILLES ET LES COMMUNES

On le voit dans bien des domaines, la Province de Liège est un pouvoir intermédiaire de proximité sur un territoire de 84 communes rassemblant un peu plus d'un million d'habitants qui peut porter des projets structurants avec une ampleur dépassant le niveau d'une commune. Le maillage en réseau sera donc la spécificité numéro 1 de la Province de Liège.

Si le concept de supracommunalité est une réalité déjà bien ancrée dans les modes de gestion des politiques locales, il n'a pas encore acquis ses lettres de noblesse auprès de la population. Un effort important doit être accompli à cet égard. La nouvelle terminologie de la compétence, Relations avec les territoires, les villes et les communes, est assurément un premier pas vers un discours plus intelligible et un dialogue d'égal à égal entre pouvoirs locaux.

C'est par l'approfondissement de ces relations avec les territoires, les villes et communes que le Collège provincial entend traduire une ambition renouvelée au service d'une vision d'avenir et d'un développement territorial harmonieux. Dans cette perspective, l'apport provincial représente pour beaucoup une réponse aux nombreuses difficultés rencontrées par les collectivités locales.

À l'initiative de la Province de Liège et en pleine concertation avec les 84 villes et communes du territoire provincial, une structuration supracommunale s'est construite, a d'ores et déjà produit des résultats significatifs en termes de réflexion, de mutualisation et de coopération et sera poursuivie et amplifiée durant cette législature.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur l'asbl Liège Europe Métropole afin de faire évoluer la structure de manière à répondre encore mieux aux demandes des territoires et surtout à rendre son travail plus lisible pour le citoyen.

Un schéma provincial de développement territorial a été co-construit avec l'assentiment et l'appui de l'ensemble des pouvoirs locaux. Véritable feuille de route pour l'affirmation d'un progrès partagé, il est aussi le point de départ de sept chantiers d'ampleur provinciale que la majorité entend développer :

1. L'eau, une thématique d'excellence et un enjeu d'image pour la Province :
 - Faire de l'eau une thématique d'excellence au cœur de la transition écologique ;
 - Développer le tourisme fluvial, la route des lacs et le thermalisme ;
2. Projet alimentaire territorial :
 - Construire des projets au service d'une agriculture locale et diversifiée ;
 - Pérenniser et coordonner les structures existantes, notamment les projets de Ceinture alimentaire ;
 - Créer pour l'ensemble des acteurs une plateforme d'échanges ;

3. Vélotourisme : stratégie à portée eurorégionale :
 - Poursuivre la réalisation, l'entretien et la promotion du réseau points-nœuds cyclable et envisager la création d'un réseau points-nœuds pédestre ;
 - Coordonner et fédérer les acteurs (horeca, maisons du tourisme,...) pour développer une offre complète et intégrée autour du réseau ;
4. Centralités : pôles gare et cœurs de village – outil de connaissance et de soutien à l'innovation en matière d'urbanisme et d'habitat :
 - Poursuivre la mise en œuvre des grands projets supracommunaux de régénération urbaine ;
 - Favoriser les opérations d'habitat innovant ;
5. Coordination de la mobilité :
 - Opérationnaliser un réseau multimodal de mobilité ;
 - Optimiser les complémentarités entre les offres de transports en commun ;
 - Organiser la mobilité en milieu rural ;
6. Mobilités alternatives, soutien aux initiatives :
 - Développer les alternatives à l'autosolisme ;
 - Développer la mobilité active sur le territoire ;
7. Numérique, plan de développement du numérique au service de tous :
 - Faire de la Province de Liège un animateur du numérique.

Ces différents chantiers évoqués seront au centre de l'action provinciale pour cette législature 2018-2024. D'une part, l'ensemble des compétences exercées par la Province de Liège seront sollicitées afin de rencontrer les objectifs poursuivis. D'autre part, la concrétisation de ces projets innovants doit impérativement reposer sur la rencontre et le travail commun des différents acteurs de terrain, dont bien entendu les communes, afin de mobiliser toutes les expertises nécessaires.

Dans le cadre de ces différents enjeux prioritaires, deux axes transcendent l'ensemble des sept chantiers évoqués : le développement durable et la régénération territoriale.

L'urgence écologique contemporaine impose de poursuivre des actions dans les domaines de la production et de la consommation d'une alimentation de qualité et de proximité, de la mobilité responsable, douce, durable et intégrée, de l'urbanisme bas-carbone, de l'habitat, innovant et accessible, de la gestion pérenne des ressources naturelles telles que l'eau et le sol. En pariant sur l'intelligence collective, les réponses apportées à ces urgences nous permettront de nous positionner comme un territoire métropolitain durable.

En second lieu, la régénération territoriale, pensée comme la combinaison d'un développement économique indispensable et d'un aménagement du territoire coordonné, est également une orientation transversale et capitale pour l'ensemble de ces grands chantiers provinciaux. Celle-ci doit pouvoir compter sur les opérateurs actuels. Le Collège proposera notamment la signature d'un partenariat spécifique avec la SPI concernant le développement territorial, sur base des conclusions portées par le schéma provincial.

Outre ces chantiers qui détermineront les relations avec les territoires, les Villes et les communes et qui développeront la perspective supracommunale de l'institution provinciale, la Province de Liège continuera de déployer les efforts nécessaires pour maintenir et développer les aides apportées aux collectivités locales dans tous les champs de ses compétences : centrale d'achat provinciale, appuis administratifs, juridiques ou techniques pour la gestion des dossiers, partage de l'expertise provinciale.

C'est ainsi que deux types d'aides seront proposées : les aides s'inscrivant dans les sept chantiers provinciaux et les autres soutiens provinciaux à destination des collectivités locales.

SÉCURITÉ CIVILE

Après avoir, pendant plusieurs années, doté les services d'incendie en matériel ou en infrastructures, après avoir contribué à l'étude approfondie de l'impact de la réforme de la sécurité civile sur les communes, la Province de Liège s'est investie dans une concertation et une collaboration rapprochée avec les communes et les six zones de secours de son territoire pour développer des projets permettant d'optimiser l'efficacité du service aux citoyens tout en rationalisant les dépenses.

De cette concertation, menée d'une part, au sein de Liège Europe Métropole et d'autre part, du comité de pilotage composé des Présidents et des Commandants de zones de secours, du Gouverneur, du Président du Collège et de la Directrice générale provinciale, a résulté la décision de mener prioritairement le projet consistant dans la création d'un dispatching provincial et dans l'uniformisation préalable des méthodes de travail, des matériels et des logiciels utilisés par les zones, tant la diversité de leurs modes de fonctionnement est grande.

C'est en parfait accord avec les 84 communes et les six zones de secours, sur base de conventions reposant sur un règlement du Conseil provincial, que la Province a défini pour les années 2016 à 2018, les modalités d'affectation à la sécurité civile des 10% de sa quote-part des fonds des provinces. Ainsi, 5 % ont été versés directement aux communes, les cinq autres pourcents étant affectés à des investissements en matériels ou logiciels liés au projet de dispatching et au remboursement de frais du personnel œuvrant au développement de ce projet, dont les avancées seront mesurables dès 2019.

Le Collège a l'intention de proposer aux communes et aux zones de secours de poursuivre dans le développement de projets communs en y consacrant une partie de ses moyens. Une nouvelle concertation devra donc être menée au sein de Liège Europe Métropole en vue de l'établissement de conventions en ce sens.

Sur le plan de la formation, l'effort de la Province ne cesse de croître pour rencontrer les besoins de nouvelles formations requises par la réforme de la sécurité civile et pour mettre à disposition des infrastructures adaptées et de haut niveau pour l'organisation de ces formations.

Par ailleurs, la Province de Liège entend encore poursuivre toute forme de collaboration administrative et technique de ses services avec les zones de secours dans le cadre d'une mutualisation de services. Il est ici question par exemple de l'adhésion à la centrale d'achat provinciale ou encore du recours à la blanchisserie provinciale pour le nettoyage des tenues des sapeurs-pompiers.

La volonté que la Province affiche depuis longtemps de se positionner comme un acteur en matière de sécurité civile ne faiblit pas. Mais, si les moyens dont disposent les communes se raréfient, il en va de même des moyens provinciaux. C'est donc à la lumière des disponibilités financières qu'il faudra dorénavant analyser le niveau de l'investissement provincial en la matière.

MOBILITÉ

L'échelle du territoire de la Province de Liège est un niveau pertinent pour entreprendre une réflexion à l'égard de l'enjeu de la mobilité.

Peu importe sa propre situation géographique ou son appartenance à un quelconque groupe sociologique, la problématique de la mobilité concerne tout un chacun et est incontestablement une matière d'intérêt provincial puisque Liège Europe Métropole en a fait l'un de ses sept chantiers mis en évidence par le schéma de développement territorial. C'est pourquoi le Collège provincial a voulu l'inscrire également comme l'une de ses compétences à part entière.

Une réflexion est déjà entamée autour de la mobilité douce : fluvial, points-nœuds, RAVEL, points-nœuds pédestres. Ces champs d'actions doivent être encore précisés et élargis.

La Province de Liège mènera également une étude autour des transports en commun afin de mieux relier les territoires ruraux et les villes à la lumière des expériences Proxibus dans le Brabant wallon et City-bus. Une réflexion doit également se tenir au niveau du territoire eurégional afin de relier les différents pays facilement dans l'intérêt du voyageur.

Le désengorgement des centres-villes peut devenir une réalité grâce à une proposition de parking de délestage ciblée et complète. Une application de co-voiturage simple et instinctive pourrait être mise en œuvre. Un test sera effectué à l'échelon des étudiants fréquentant les établissements scolaires.

La mobilité à caractère social doit être intensifiée. Ainsi, une réflexion sera menée sur un réseau à l'échelon provincial de taxi-social, en concertation avec tous les opérateurs de terrain. L'offre actuelle, la mise en évidence des manquements et le soutien provincial pour les combler seront analysés afin que chaque citoyen voulant bénéficier de ce soutien puisse y avoir accès de manière démocratique.

TRANSITION NUMÉRIQUE

La révolution numérique est aujourd'hui une réalité avec ses avantages et ses inconvénients. Pour un pouvoir public comme la Province de Liège, cette transition numérique doit, à bien des égards, être considérée comme une formidable chance d'évolution. Dans bien des domaines, ses effets se feront sentir, à commencer par la possibilité d'accroître la simplification administrative déjà entamée ou dans l'enseignement provincial.

Tant les établissements d'enseignement que les écoles de formation doivent devenir véritablement des lieux connectés aux nouvelles techniques numériques, allant du Wifi généralisé à la mise à disposition de différentes plates-formes d'échange.

Dans le prolongement du déploiement de la stratégie numérique déjà entamée dans l'Enseignement de la Province de Liège et afin d'y renforcer et dynamiser la place du numérique éducatif, le Collège provincial sera attentif à :

- mettre à la disposition des enseignants un accompagnement pédagogique permettant la mise en place de nouvelles méthodes à l'aide d'outils numériques. La cellule Didac'TIC attachée au Centre des méthodes pédagogiques s'emploiera tout particulièrement à leur proposer notamment des formations en la matière.
- assurer un support technique et logistique aux dispositifs numériques.
- favoriser la collaboration et les échanges entre les acteurs de l'éducation, notamment via des plateformes de qualité dédiées et consacrées au numérique éducatif. Il s'agira pour la cellule Didac'TIC de veiller à une coordination accrue des collaborations entre les enseignants et au déploiement de la plateforme Moodle.
- développer dans les écoles une infrastructure numérique adaptée à un usage pédagogique. Le Collège sera tout particulièrement attentif à finaliser le déploiement du Wifi dans toutes les écoles et à assurer ainsi une connexion Internet dans les classes, auditoriums et ateliers.
- intégrer le numérique aux formations initiale et continue des enseignants.
- proposer des bourses à l'équipement numérique des étudiants.

Le Collège provincial veillera tout particulièrement à mettre en place cette transition numérique et à poursuivre la dynamique d'intégration du numérique dans le projet de ses établissements scolaires et dans leurs orientations pédagogiques, de manière à favoriser son usage au bénéfice des apprentissages.

Dans un tout autre domaine, la transition numérique devra rendre le Musée de la Vie wallonne plus didactique et plus accessible aux jeunes publics notamment par la consultation en ligne de collections muséales et d'archives.

Tandis que l'évolution du logiciel ALEPH permettra de nouvelles possibilités et de connectivités performantes entre les bibliothèques communales participant au réseau, la bibliothèque provinciale sera quant à elle pourvue d'outils dignes de sa position de tête de réseau, au service de l'ensemble des bibliothèques du territoire.

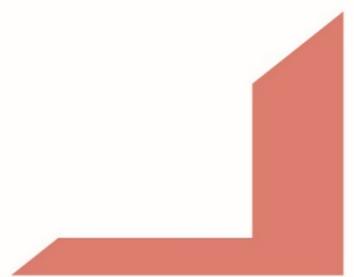
Les outils de communication doivent aider à une meilleure promotion des sites touristiques afin d'assurer leur développement constant et de ce fait garantir l'emploi. De même dans le cadre de la rénovation du Château de Logne ainsi que pour l'ensemble du patrimoine touristique provincial, un apport numérique permettrait une meilleure visibilité de ces sites et monuments.

Les actions du MobiTIC seront renforcées et viseront à favoriser l'accès au numérique pour tous, en initiant les publics les plus fragilisés face à l'inclusion numérique et en animant un réseau-relais sur l'ensemble du territoire en parfaite complémentarité avec et au profit de tous les acteurs de terrain.

NOUVEL ÉLAN

Par la répartition des compétences entre ses membres et surtout leur dénomination, le Collège provincial a d'emblée donné un signal fort qui augure d'un nouvel élan pour cette législature au cours de laquelle la Province de Liège travaillera toujours à rencontrer les attentes des citoyens et les besoins des communes mais en veillant à la mise en place de politiques transversales susceptibles de favoriser notamment les transitions numérique et écologique.

Dans les chapitres suivants, seront reprises, compétence par compétence, les grandes orientations et les projets que la Province de Liège entend mettre en œuvre pour les six prochaines années.



Acteur de développement scolaire et professionnel

Le Collège provincial de Liège réaffirme non seulement que l'Enseignement et la Formation constituent le **premier métier de la Province** mais aussi son attachement à la défense et à la promotion, dans ce cadre, des valeurs humanistes et démocratiques.

C'est pourquoi, le Collège provincial souhaite que le département Enseignement-Formation collabore à l'avenir activement avec les autres services provinciaux en vue d'apporter une substantielle plus-value à leurs actions spécifiques, notamment en matière de promotion de la citoyenneté.

Le Collège provincial est persuadé que toute action développée en matière d'enseignement et de formation constitue un investissement à court, moyen et long terme dont la Province a fondamentalement besoin.

Fort du formidable développement enregistré dans ces deux domaines, le Collège provincial continuera donc, au cours de cette législature, d'organiser un enseignement (secondaire, de promotion sociale et supérieur), un soutien scolaire (CPMS et SPSE), des formations destinées aux **agents des services de sécurité, d'urgence, des pouvoirs locaux et provinciaux** et d'apporter son expertise en matière de conseil en formation et de qualité.

Pouvoir organisateur reconnu et pouvoir intermédiaire par excellence, la Province de Liège assure, en matière d'enseignement et de formation, ses missions en parfaite cohérence avec l'action des autres niveaux de pouvoir. Elle les assure aussi en assumant un rôle d'interface tant avec les autorités subsidiaires qu'avec ses différents bénéficiaires que sont les élèves et étudiants, les communes, les zones de police et de secours.

Enfin, force est de constater qu'en matière d'enseignement et de formation, la Province de Liège constitue le niveau pertinent de l'action publique. Les décisions sont prises non seulement le plus près possible des citoyens, conformément au principe de subsidiarité, mais aussi en parfaite cohérence avec le développement territorial de ces politiques.

ENSEIGNEMENT

Conformément à son projet éducatif, le Collège provincial place au centre de ses préoccupations **l'épanouissement de la personne humaine**, au sein d'une société qu'il souhaite rendre plus juste et plus solidaire. À travers la collaboration entre ses différents services, il sera notamment attentif à offrir à ses élèves et étudiants des activités culturelles, source d'éducation à la citoyenneté.

Organisant un enseignement essentiellement qualifiant et professionnalisant, la Province de Liège veillera tout particulièrement à apporter des réponses formatives adaptées aux besoins nouveaux et évolutifs des milieux professionnels.

Il s'agira également, dans le prolongement du vaste programme d'investissements mené au cours de la législature précédente, de continuer à offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage. À titre d'exemple, un **centre d'expertises dédié aux soins infirmiers et hospitaliers**, à proximité de l'IPES Paramédical, et une **crèche d'apprentissage et d'entreprise**, à proximité du Lycée Jean Boets, seront créés au cours de cette législature.

Un plan de **redéploiement des infrastructures scolaires** dans le centre de Liège (notamment dans la proximité des sites du Barbou, du Pôle culturel de Bavière et de Beeckman) et de Herstal (dans le cadre du plan de revitalisation urbaine) sera proposé. Afin d'y poursuivre le développement des activités pédagogiques, des classes et des locaux techniques seront aménagés sur le site de la ferme didactique de Jevoumont. Enfin, au niveau du Campus 2000 de la Haute École, la dernière phase d'extension du site et une réflexion sur l'aménagement de parkings seront menées.

Le Collège provincial veillera à consolider et renforcer les nombreuses actions menées depuis plusieurs années au sein de ses différents établissements scolaires. Ainsi, il sera attentif à poursuivre les pratiques solidement ancrées dans les écoles, particulièrement celles en lien avec le développement durable, qu'il s'agisse des **économies d'énergie**, du **tri des déchets** ou encore de l'offre, dans ses différents restaurants scolaires, des menus privilégiant le recours aux **produits locaux et bio**. Il s'agira notamment de poursuivre et renforcer les projets menés en faveur d'une alimentation saine et durable en proposant aux élèves et étudiants des repas chauds et complets, sains et issus de producteurs locaux.

Il poursuivra aussi, à tous les niveaux d'enseignement, sa politique de développement des relations internationales de ses instituts, en favorisant leur participation aux différents programmes de mobilité (Erasmus+...). Dans le même esprit, un vaste programme de **modernisation des internats provinciaux** sera entamé au cours de cette législature.

Le Collège s'assurera que, compte tenu notamment de leur contexte particulier, les établissements d'enseignement disposent, outre les canaux provinciaux habituels, de **canaux de communication et de promotion ciblés et distincts** (site internet, réseaux sociaux, vidéos...) et de leur parfaite adéquation à l'exercice de leurs missions et à leurs publics. Il s'agira aussi d'inscrire ces actions de communication dans le cadre, plus large, de la valorisation des filières techniques et technologiques.

Le Collège provincial veillera tout particulièrement, au cours de cette législature, à dynamiser l'usage du numérique éducatif dans les écoles, qu'il s'agisse d'infrastructures numériques ou de pratiques pédagogiques intégrant le numérique.

Enseignement secondaire

Un premier cycle d'études orientant

Dans l'enseignement secondaire, le Collège provincial sera attentif, au niveau du premier cycle d'études à offrir, dans la grille, des cours comportant une véritable dimension polytechnique et participant ainsi à une orientation positive de l'élève.

L'objectif d'**orientation positive de l'élève** et le souci d'une transition réussie vers l'enseignement secondaire nous amèneront à développer et formaliser des **partenariats avec les écoles fondamentales**, prioritairement avec celles situées à proximité immédiate de nos écoles d'enseignement secondaire. Le concept de centres scolaires sera plus encore développé dans le sens d'une meilleure coordination entre nos écoles situées sur des espaces proches. Il s'agira aussi d'accueillir des élèves de l'enseignement fondamental au sein de nos écoles afin qu'ils y réalisent, avec l'équipement adéquat, des activités de découverte des métiers techniques.

La **promotion des métiers techniques** sera renforcée, notamment par le développement de nouvelles activités au sein du TechniTruck et de la Technosphère. Etant itinérants, ces deux outils de valorisation des filières techniques et technologiques permettent de toucher un public très large.

Toujours dans une perspective d'orientation positive de l'élève, l'approche orientante (philosophie de travail prenant en compte l'orientation scolaire dans la vie quotidienne du jeune et impliquant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative) sera renforcée. Elle permet en effet à l'élève de rendre plus significatifs les apprentissages parce qu'elle met en valeur les liens qui existent entre la connaissance de soi, le monde scolaire et le monde du travail. À cet égard, compte tenu de l'expertise développée en la matière, l'enseignement de la Province de Liège se positionnera comme partenaire à part entière de la Cité des métiers.

Enfin, c'est à ce niveau que des **dispositifs d'accompagnement des élèves** à la réalisation de leurs travaux et devoirs trouveront à se développer prioritairement.

Un deuxième cycle d'études qualifiant

En ce qui concerne le deuxième cycle d'études secondaires, l'Enseignement de la Province de Liège poursuivra l'organisation d'un enseignement à vocation essentiellement qualifiante.

Il s'agira, malgré un contexte extrêmement limitatif (moratoire, restrictions à la programmation...) de créer, en réponse aux besoins des milieux professionnels, de **nouvelles filières de formation**, en tenant compte des processus décisionnels relatifs au pilotage de l'offre d'enseignement et du rôle des bassins EFE (Enseignement qualifiant – Formation – Emploi). Les programmations de nouvelles sections seront maintenues, notamment au niveau des septièmes années d'études. Elles viseront aussi à former aux métiers de la culture et du patrimoine.

Le Collège provincial entend poursuivre sa politique d'investissements réfléchie, favorisant la mise en place de **centres techniques d'excellence** offrant aux élèves (et aux partenaires potentiels) l'équipement le plus adapté à leurs besoins. Ces Centres permettront également d'envisager la signature d'accords de collaboration notamment avec les centres de compétences (Technifutur, Autofom, Epicuris,...), les centres de technologies avancées mais aussi les centres de formation en alternance et les structures de formation pré-qualifiantes (EFT).

L'offre d'enseignement en alternance organisée par la Province de Liège continuera à combiner un **enseignement « humaniste » émancipateur** avec une réelle formation en entreprise (dans l'esprit de l'« humanisme technique »). À ce sujet, le développement de l'alternance passera par des collaborations accrues avec tous les acteurs de la formation en alternance.

Une démarche qualité articulée avec les plans de pilotage et contrats d'objectifs

Le pilotage de chacune de nos écoles d'enseignement secondaire se fera en prenant en compte le climat scolaire qui renvoie à la qualité de vie et de communication perçue au sein de l'école. Une cellule spécifique sera créée dans le cadre des mesures de prévention et prise en charge du **harcèlement en milieu scolaire**. Le déploiement d'une démarche qualité est actuellement en cours au sein de nos écoles et fera prochainement l'objet de nouveaux développements.

Déjà impliqués dans l'élaboration des plans de pilotage, nos établissements seront bien évidemment attentifs à leur transformation en contrats d'objectifs. C'est justement sur la base de ces plans de pilotage et contrats d'objectifs, amenant à une gestion revue de nos établissements, qu'ils construisent déjà la démarche qualité spécifique à l'enseignement secondaire et intensifieront son implémentation.

Enseignement supérieur (Haute École de la Province de Liège)

Une Haute École en phase avec l'évolution de son paysage

La Haute École de la Province de Liège qui a déjà, dans un passé récent, adopté, avec succès, plusieurs réformes, sera appelée, dans les prochaines années, à s'adapter à de nouvelles évolutions du système d'enseignement supérieur et de recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans un modèle qui allie à la fois la coopération et la compétition entre les institutions, le Collège provincial sera particulièrement attentif à ce que la Haute École maintienne et renforce son offre de formations initiales de niveau Bachelier, en ce compris les spécialisations, et de niveau Master.

Par ailleurs, au-delà des collaborations au travers des co-organisations et co-diplomations, le Collège provincial sera également attentif aux possibilités de rapprochements et de synergies plus fortes avec d'autres institutions, et particulièrement celles appartenant au **Pôle académique Liège-Luxembourg**.

Une offre de formations continues en croissance

En matière de formation continue, la HEPL s'appuiera, plus encore, sur l'enseignement de promotion sociale et sur l'École supérieure de pédagogie pour développer son offre de formation continue.

La mise en place de la cellule FORMA+ a permis de dynamiser l'offre de formations continues de la HEPL. La participation de la HEPL (et de l'IPEPS Seraing Supérieur) à la structure collective Jobs@Skills contribuera à amplifier cette dynamique, notamment par le développement de formations en ligne.

Une recherche appliquée en réseau

La mission d'enseignement supérieur assurée par la HEPL ne peut s'envisager indépendamment d'une participation accrue aux programmes de recherche appliquée. La HEPL, qui a récemment intégré la plateforme Synhera (chargée notamment d'accompagner les Hautes Ecoles et leurs centres de recherche associés dans leurs programmes de recherche appliquée) est déjà reconnue comme partenaire à part entière dans le domaine.

Le Collège provincial poursuivra le développement de la dimension « recherche » au sein de la HEPL et veillera aussi, à l'avenir, à ce que la HEPL mène davantage de **projets de recherche collaboratifs** avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, dont les Universités.

Une évaluation de la qualité toujours plus présente

Dans la perspective de la prochaine mise en place d'un processus d'évaluation institutionnelle coordonné par l'AEOES (Agence pour l'Évaluation de Qualité de l'Enseignement Supérieur), le Collège provincial sera attentif à ce que la HEPL formalise davantage sa Politique Qualité.

Basée sur la méthodologie ISO et l'approche processus, elle devra assurer plus encore le développement d'une culture qualité interne, partagée par toutes les parties prenantes et les acteurs de terrain et pourra conduire à l'obtention d'une certification ISO.

Cette dynamique d'évaluation institutionnelle devra se mettre en place en parfaite articulation avec l'approche centrée sur l'évaluation spécifique des cursus (coordonnée par l'AEOES), telle qu'elle est déjà pratiquée de longue date par la HEPL.

Enseignement de promotion sociale

Enseignement secondaire de promotion sociale

Le Collège provincial veillera à poursuivre les actions de formation destinées au public le plus précarisé (et notamment celles dont bénéficient les migrants, les détenus ou encore le **public infra-scolarisé**) et celles liées à la formation générale et au développement des compétences transversales.

Au niveau des formations dites qualifiantes, il s'agira de développer, plus encore qu'aujourd'hui, une offre de formations par la signature de conventions avec différents partenaires, en réponse aux demandes de formation émanant des bassins EFE (enseignement qualifiant-emploi-formation) : métiers en pénurie, fonctions critiques ou encore en réponse aux demandes, largement subventionnées, émanant des Fonds Sectoriels.

Il conviendra probablement, à la lumière des évolutions et opportunités législatives, d'envisager de nouvelles modalités organisationnelles pour offrir à nos Instituts plus de souplesse encore pour l'adaptation de leur offre de formations, la gestion des horaires et locaux.

Par ailleurs, une démarche qualité structurée et formalisée doit aussi trouver à se déployer au sein de l'enseignement de promotion sociale.

Enfin, dans la logique aussi des centres d'enseignement, le Collège provincial sera attentif à ce que les Instituts de promotion sociale mettent en place des synergies, plus marquées encore qu'aujourd'hui, avec les autres établissements provinciaux d'enseignement.

Enseignement supérieur de promotion sociale

Au cours de cette législature, une attention particulière sera accordée aux modalités d'organisation, de structure et de fonctionnement de l'enseignement supérieur de promotion sociale. C'est au travers des Instituts de Liège et Seraing supérieur, qui organisent déjà exclusivement de l'enseignement supérieur, qu'il conviendra de poursuivre et d'intensifier les collaborations et partenariats avec la Haute École de la Province de Liège et l'**École supérieure de pédagogie**. Ils doivent être reconnus, plus clairement encore, comme les opérateurs de la formation continue d'enseignement supérieur.

Il s'agira de tirer le meilleur profit des spécificités pédagogiques de l'enseignement supérieur de promotion sociale, voire de les améliorer, lesquelles sont d'ordre pédagogique ou organisationnel et développer une offre de formations continues en s'appuyant sur les atouts de l'enseignement de promotion sociale.

FORMATION

La relation avec les territoires est au cœur des actions de la Formation. Ce département apporte un potentiel important en matière de soutien et de solidarité envers les pouvoirs et acteurs locaux et les citoyens. Il travaille en parfaite synergie avec l'Enseignement provincial, les autres départements provinciaux et les autres opérateurs de formation et d'enseignement de tous les réseaux. Son objectif est d'offrir un service de pointe permettant le développement des compétences de chacun de ses usagers, en étant proche de leurs réalités et dans le respect de leurs spécificités. Au cours de cette législature, le département Formation veillera tout particulièrement à l'amélioration continue de ses processus de formation, de conseil en formation, de guidance, de gestion et de communication.

Cinq priorités seront poursuivies.

Améliorer les processus d'apprentissage, de communication et de gestion par le numérique

Le Collège provincial souhaite offrir aux usagers du département Formation, tous adultes bénéficiant d'expériences professionnelles et de compétences diverses, un apprentissage adapté aux spécificités de chacun et une souplesse d'horaire plus conciliable avec leur activité professionnelle et leur vie de famille. À cette fin, les écoles du département Formation réaliseront des modules d'apprentissage en e-learning, en association et en complément des formations organisées en présentiel. Elles seront développées sur la nouvelle **plateforme numérique pédagogique MOODLE** du secteur Enseignement-Formation avec le soutien et la collaboration de la **Cellule Didac'TIC** du Centre des Méthodes Pédagogiques. Des lieux d'échanges et de communication seront également implémentés sur cette plateforme pour les usagers de l'ensemble des services de la Formation.

Cela permettra au département Formation de jouer son rôle agrégateur, en tant que plateforme au service du territoire et de tous ses acteurs.

En parallèle de ces développements pédagogiques et de communication numériques, suite à l'accroissement des inscriptions et des formations au cours des dernières années, il est nécessaire d'accroître l'efficacité de la gestion administrative des écoles. À cette fin, des applications informatiques spécifiques et adaptées aux besoins de chaque école seront développées et des démarches de gestion par la Qualité seront entreprises.

Développer la formation des agents de sécurité (Institut Provincial de Formation des Services de Sécurité et d'Urgence - IPFASSU)

Policiers, pompiers et personnel de l'aide médicale urgente sont des acteurs essentiels pour assurer **le bien-être et la sécurité des citoyens**. Leur formation est en pleine évolution : réforme annoncée de l'enseignement policier avec alignement de son fonctionnement sur celui de l'enseignement supérieur lui permettant de délivrer les mêmes certifications, renforcement de la formation des pompiers et rapprochement envisagé avec l'enseignement pour la délivrance des certificats, et évolution des prescrits légaux en matière des procédures et d'ordres de mission pour les secouristes-ambulanciers. Le Collège provincial veillera tout particulièrement à ce que la Province de Liège demeure le Pouvoir organisateur par excellence de ces formations.

Dans cet environnement en pleine évolution, la Province de Liège, continuera à s'investir, comme elle le fait depuis de nombreuses années, dans la formation des agents des services de sécurité et d'urgence, en veillant à lui garder sa spécificité professionnelle. Elle poursuivra le développement de ses infrastructures pour offrir aux policiers, pompiers et personnel de l'urgence des conditions optimales de formation. C'est ainsi qu'elle continuera la phase III de la Maison Provinciale de la Formation avec un équipement de pointe en simulation. Elle construira sur le **Centre d'exercice d'Amay** une infrastructure d'accueil répondant aux besoins spécifiques de formation. Ces investissements seront également complétés par l'aménagement de surfaces d'exercices spécifiques permettant aux pompiers, ainsi qu'aux policiers et au personnel de l'urgence, de s'entraîner dans différents environnements d'intervention (en ce compris en profitant de la proximité du fleuve). Les nombreux développements des infrastructures de l'école de sécurité amènent à ce que, à tout le moins, la création d'une structure de gestion spécifique soit étudiée. Le Collège veillera aussi à organiser périodiquement un exercice grandeur nature, associant apprenants et professionnels.

La simulation est devenue incontournable pour la formation des agents de sécurité et d'urgence. Au cours de la prochaine législature, l'IPFASSU priorisera le développement de la simulation dans ses processus d'apprentissage et y intégrera les nouvelles technologies telles que la réalité virtuelle au bénéfice de la sécurité des intervenants et des citoyens. En la matière, il s'agira de poursuivre et de consolider les collaborations avec la Haute Ecole de la Province de Liège et, dans le cadre d'accords de partenariat, avec d'autres opérateurs d'enseignement et de formation.

L'IPFASSU travaillera plus encore en étroite (collaboration avec les zones de secours et de polices), pour mutualiser les moyens et répondre, comme il l'a toujours fait, au mieux à leurs besoins (formation des maîtres-chiens, formation au pilotage des drones...). Tout en assurant aux zones la mise à disposition de ses infrastructures et outils pédagogiques performants pour la formation de leurs agents, il veillera aussi, dans la mesure du possible, à organiser des formations délocalisées dans les postes de secours, à leur demande et en s'assurant de la qualité des apprentissages.

Des collaborations seront également mises en place avec la Protection civile et la Défense dans un souci de partage et de mutualisation des moyens au bénéfice de la formation.

En parallèle de ses formations spécialisées à l'attention des professionnels de l'urgence qu'elle continuera à développer, l'École Provinciale d'Aide Médicale Urgente (EPAMU) mettra en place des actions de formation aux premiers gestes qui sauvent à destination du grand public. Elle renouvellera également sa première expérience réussie de formation aux premiers secours adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR).

L'IPFASSU continuera à s'investir dans la formation des cadets, devenue une véritable formation professionnelle préparant au métier de pompier et une opportunité de recrutement pour les zones de secours. Les candidats Cadets qui ne réussiraient pas les épreuves de recrutement auront la possibilité de participer à une formation « **Premiers secours** » organisée par l'EPAMU pour rencontrer leur souhait de se mettre au service de la sécurité et de la santé de leurs concitoyens.

L'IPFASSU a le souci d'améliorer continuellement les formations qu'il organise pour les pompiers, policiers et le personnel de l'urgence. Il est également préoccupé par le bien-être de ces intervenants qui doivent régulièrement faire face à des événements traumatisants. Son Service d'Appui Psychologique des Intervenants (API), en complément de l'extension de ses activités de formation, travaillera, en partenariat, à la mise en place d'un projet de soutien post-événement traumatisant.

Soutenir les Pouvoirs locaux et opérateurs de terrain dans leur management, par la formation, le soutien et le conseil

L'École Provinciale d'Administration continuera à développer une offre de formation calibrée aux besoins des Pouvoirs locaux. Elle renforcera son offre de formation en lien avec les évolutions législatives, les ressources humaines et le développement durable. Le Service Appui Formation sera, quant à lui, un acteur de première ligne à la disposition des Pouvoirs locaux qui ont décidé d'élaborer un plan de formation dans le cadre de leur Plan Stratégique Transversal (PST).

Conjointement avec l'Espace Qualité Formation et avec le soutien notamment du CRF, ils seront également à disposition de tous ces acteurs de terrain pour les accompagner dans l'ensemble des processus visant à améliorer et développer les compétences de leurs équipes.

Favoriser le bien-être et la réussite scolaire des élèves

Le renforcement des synergies entre le Service Promotion de la Santé à l'École (SPSE) et les Centres Psycho-Médico-Sociaux » (CPMS) est l'objectif prioritaire des « Services de la Guidance ».

Pour renforcer ces synergies, les « **Services de la Guidance** » continueront à œuvrer sur le plan des formations continues des agents, le rapprochement géographique des antennes PSE et Centres PMS en Maisons de la Guidance, et l'organisation d'activités communes.

Les CPMS défendront leur mission de service centré sur l'enfant et sa famille, leur autonomie et leurs spécificités. Ils seront les partenaires privilégiés des écoles. Ils les soutiendront activement, dans le cadre de leurs compétences, pour l'opérationnalisation de leur plan de pilotage et contrat d'objectifs. Ils privilégieront le travail en réseau avec les acteurs internes et externes à l'école.

La cohésion entre les dix Centres provinciaux sera renforcée grâce, notamment à la consolidation du leadership et à l'organisation d'ateliers de partages des bonnes pratiques. Une attention particulière sera portée sur l'acquisition des outils et la rénovation des infrastructures, pour le bien-être des élèves et des agents.

L'école doit contribuer à rétablir l'égalité équitable des chances face à la réussite mais également au bien-être et à la santé. La priorité pour la prochaine législature du service PSE sera d'adapter son offre de service aux besoins spécifiques des populations scolaires des différentes écoles. Le SPSE veillera à garantir un service de qualité dans chacune de ses antennes.

Sur le territoire de la Province de Liège, quatre **Services d'Accrochage Scolaire** (SAS) (Aux Sources, Compas Format, Rebonds et Time-Out) accueillent et accompagnent les jeunes, de tous les réseaux, en rupture scolaire pour leur permettre de réintégrer au plus vite et dans les meilleures conditions possibles une école ou un centre de formation. À l'initiative de leur création en 2002, la Province de Liège, au travers de son Espace TREMPIN, continuera à contribuer à la qualité de leurs actions, par la mise à disposition d'éducateurs et de formateurs, et l'octroi de subsides de fonctionnement.

Le Collège provincial continuera à s'investir dans le champ de la formation continue des enseignants, notamment avec son Centre des méthodes pédagogiques (CMP) et son Ecole supérieure de pédagogie (ESP).

Le Centre des Méthodes pédagogiques proposera une offre de formation continue innovante et adaptée aux grands défis que les équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire doivent relever au quotidien, en portant une attention particulière notamment à la notion de climat scolaire.

L'École Supérieure de Pédagogie a, quant à elle, pour public les instituteurs de l'enseignement maternel et primaire. Son dynamisme et sa créativité tiennent au recrutement de formateurs motivés et compétents, bien au fait des besoins de leurs publics. Au cours de la prochaine législature, elle devra tenir compte de la réforme de la formation initiale des enseignants qui entrera en vigueur en septembre 2020. Elle élaborera des modules de formation en cours de carrière inspirés par l'esprit présidant à cette réforme : une alliance de rigueur scientifique et de souci d'efficacité professionnelle. Consciente que l'excellence passe par la mise en place de stratégies favorisant les interactions pédagogiques entre

l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, l'École proposera des formations s'adressant à un public plus élargi. En collaboration avec la HEPL, et, dans le cadre d'accords de partenariats avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, l'École Supérieure de pédagogie, développera plus encore son action et son offre de formations pour devenir un opérateur majeur en matière de formation continuée destinée aux enseignants relevant de l'enseignement obligatoire.

Faciliter l'insertion sociale et professionnelle

Le Centre de Réadaptation au Travail (CRT), en sa qualité de Centre agréé AVIQ, déploie, dans une optique de transversalité, ses actions dans le cadre de son adhésion à la convention INAMI-FOREM-AVIQ-Organismes Assureurs.

À ce titre, sa mission couvre, de façon unique, l'ensemble du processus de réinsertion socio-professionnelle au bénéfice de personnes en incapacité de travail reconnues par ces organismes prescripteurs.

Lors de la prochaine législature, le CRT continuera à adapter son offre de services pour répondre à la fois aux besoins des bénéficiaires, aux exigences des employeurs et donc à l'évolution du marché de l'emploi, tout en souscrivant aux attentes des organismes prescripteurs en termes financiers et d'insertion.

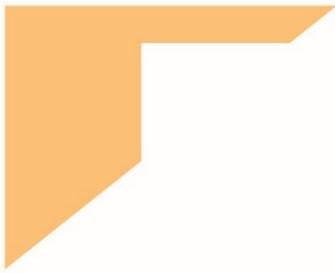
Enfin, la notion de développement durable renvoyant aussi à celle de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise — et donc à la gestion de la diversité —, la promotion auprès des employeurs d'un management responsable et durable est au cœur des préoccupations du CRT.

Il y a dix ans déjà, le Conseil Provincial a créé la **Maison des Langues**, plateforme au service du citoyen, des entreprises et de l'enseignement, pour la promotion et le soutien de l'apprentissage des langues auprès des travailleurs et futurs travailleurs. Au cours de cette législature, elle développera plus particulièrement ses partenariats avec les acteurs locaux : Pouvoirs organisateurs d'enseignement et opérateurs associatifs, pour mener avec eux des actions de proximité qui stimulent l'apprentissage des langues, en particulier des élèves ou des travailleurs. Elle optimisera également le service rendu au citoyen par la digitalisation et par l'individualisation des services rendus. La Maison des langues mènera ses actions avec la volonté de participer au mieux-vivre ensemble dans une société toujours plus multiculturelle et multilingue.

Plus que jamais, l'Espace Qualité Formation se voudra facilitateur et plateforme pour tous les acteurs qui contribuent à faire de notre système d'enseignement et de formation une réponse adéquate et prospective aux besoins de notre territoire. Il voudra également contribuer à en promouvoir et valoriser la qualité. Cela passera par le renforcement du service rendu via l'**Espace Eurêka** qui, en s'appuyant sur un centre documentaire de plus de 10.000 références, sera une véritable plateforme de partage de ressources pour tous les professionnels de l'éducation. Cela se fera également par des projets innovants et subsidiés qui, tout en poursuivant la valorisation de la formation qualifiante, encourageront les liens entre les écoles et les entreprises, renforceront les passerelles entre le secondaire et le supérieur. L'impact provincial sera également accru grâce à un soutien à l'innovation et à l'amélioration continue des processus par une offre de services d'accompagnement, de conseil, d'analyse et de maillage des ressources.

Les agriculteurs sont confrontés à une diversification de leurs activités et à un développement des formes sociétaires. La volonté de tendre vers une agriculture plus écologique conduit à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de production plus respectueuses de l'environnement. Ces évolutions ont des implications en termes de besoins en compétences techniques et managériales du secteur professionnel agricole. Pour y répondre, le **Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité** (CPFAR), en collaboration avec les Services agricoles provinciaux, l'Enseignement et les professionnels du secteur, développera son offre de formations continues spécialisées à l'attention des professionnels ou futurs professionnels de l'agriculture. En parallèle, le CPFAR s'attachera à l'organisation de formations, en partenariat avec les associations et les initiatives éco citoyennes et rurales, visant le développement de compétences dans les secteurs verts, dans l'agriculture urbaine et périurbaine, dans les circuits courts et l'environnement, le tout à l'attention d'un public plus large.

Le CPFAR mettra en œuvre une nouvelle offre de formation pour soutenir de nouvelles techniques horticoles originales et porteuses. Il veillera également à faire évoluer et pérenniser le projet FSE « Conserverie Solidaire et Itinérante » qui vise la promotion des circuits courts par des formations sur les thématiques de conservation des fruits et légumes. Cette évolution portera sur une offre de formations plus modulaires, utilisant des techniques plus étendues et élargies à d'autres types de denrées alimentaires. Cette nouvelle offre permettra de consolider les liens forts créés avec les organismes d'insertion, les CPAS des communes, les jardins collectifs, les professionnels du secteur, les associations et groupements de citoyens. Le CPFAR continuera à soutenir l'apiculture, les apiculteurs et les écoles d'apiculture, avec la miellerie mobile participant ainsi, en partenariat avec les Services agricoles à la sauvegarde des polinisateurs dans le cadre du plan Maya de la Province. Par ces différents biais, le CPFAR proposera une offre de formation cohérente et étendue à destination du monde agricole, apicole, horticole, rural et éco-citoyen.



Acteur de développement culturel et sportif

CULTURE

Pôle Bavière

Ce projet multifacettes, au cœur d'un plan de redynamisation urbaine, répond à l'évolution des politiques publiques menées à propos des industries culturelles et créatives à Liège et plus largement en Wallonie.

Le Pôle Bavière se positionne au sein de l'écosystème culturel et économique liégeois et ambitionne de constituer un nouvel outil pour comprendre, explorer et concevoir.

Le développement du Pôle doit s'envisager en établissant des partenariats et des synergies avec tous les acteurs locaux aussi bien dans le domaine culturel, qu'éducatif, social voire touristique.

Par son action pédagogique, à destination de tous les publics, le Pôle Bavière sera un opérateur d'éducation numérique, condition d'insertion socioprofessionnelle. Une attention spécifique sera accordée à l'alphabétisation numérique qui concerne les plus pauvres et les plus âgés. Le département Culture accentuera encore le travail de médiation envers les publics.

Le centre de ressources dénommé **pôle des savoirs** devra développer la lecture accessible pour tous tandis qu'un **exploratoire des possibles**, lieu de travail interdisciplinaire, sera tourné essentiellement vers la création artistique et centré prioritairement vers le livre numérique et le livre augmenté. Auteurs, illustrateurs, artistes plasticiens et graphiques devront s'entourer de techniciens et scientifiques pour faire émerger des projets innovants. Digital Lab et Crealab seront des partenaires privilégiés.

Par ailleurs, **une pépinière d'entreprises** sera dédiée à l'accueil d'entreprises culturelles créatives. Des partenariats naîtront entre la Province de Liège, le Hub créatif de Meusinvest et de l'U-Liège. L'espace sera polyvalent afin de s'adapter aux besoins variés de chaque entreprise. Par ses caractéristiques qui rassemblent des publics participant à des activités de différents types, le Pôle Bavière est considéré comme un tiers lieu. La Province de Liège souhaite d'ailleurs installé un réseau de tiers lieux sur son territoire (Pôle Bavière, salle de l'OM, Grand Théâtre de Verviers, Latitude 50 à Marchin).

Ça Balance / salle de l'OM (Ougrée Marihay)

L'installation du secteur Musique et danse à la salle de l'OM à Seraing permettra à « Ça Balance » de bénéficier d'un espace adapté à son offre de service. Le studio d'enregistrement de la Province de Liège prendra également ses quartiers à l'OM. Passant à quatre rooms, le studio sera clairement positionné et identifié comme pouvant accueillir des groupes dédiés au live.

Le programme d'accompagnement musical « Ça Balance » pourra bénéficier de trois salles de diffusion disponibles au sein de l'OM pour y organiser des résidences et des concerts.

Valorisation du patrimoine

Musée de la Vie wallonne

Le projet scientifique et culturel du Musée de la Vie wallonne est multiple mais repose principalement sur la création d'un Pôle muséal « Musée d'histoire régionale ou de société » de la Province de Liège afin de mutualiser et de rationaliser les moyens et les compétences mais avec pour vocation : d'une part conserver et diffuser le patrimoine wallon, d'autre part, interroger la société contemporaine.

Le pôle « Musées d'histoire régionale ou de société de la province de Liège » jouera un rôle culturel majeur en province de Liège. Il permettra de créer un lien entre toutes les entités partenaires et de profiter de l'expérience de chacun. Ce pôle pourrait par la suite s'ouvrir à d'autres provinces. Les missions de conservation via la formation à la conservation préventive, la numérisation et l'accès au même logiciel de gestion, la collecte, l'échange et la diffusion de données sont autant de processus envisagés dans le cadre du nouveau pôle. Les aspects de transmission, de médiation culturelle et de communication feront également l'objet d'échanges et de collaborations.

Mettre en œuvre un centre de conservation et de diffusion du patrimoine provincial reste une priorité pour le Collège provincial. À l'image des réserves muséales de grandes institutions internationales, le Centre de conservation et de diffusion sera un lieu ouvert au public. Il aura également pour mission de réunir les conditions optimales à la consultation et à l'étude des collections et de favoriser leur diffusion. Le Musée a pour ambition de se positionner comme le centre de recherches et d'études spécialisé dans les domaines de l'ethnographie régionale, de l'histoire et des dialectes de Wallonie.

Le Musée de la Vie wallonne aura à cœur de partager ses connaissances auprès des chercheurs et des étudiants, qu'il devra former et encadrer. Ses collaborateurs devront participer à des rencontres et construire de nouveaux partenariats. Les enquêtes du Musée, produites à haute valeur scientifique, devront être valorisées participant ainsi à la nouvelle dynamique de dialogue insufflée par la Province de Liège. Le Musée doit devenir l'institution de référence pour ce qui a trait à l'ethnographie régionale wallonne.

Le parcours permanent du Musée, rénové en 2008, montre aujourd'hui des signes de vieillesse. Pour ancrer encore plus fortement l'institution dans le XXI^e siècle, il est nécessaire de repenser certains aménagements scénographiques, certains montages audiovisuels mais aussi d'enrichir le discours par de nouveaux items. Introduire les nouvelles technologies numériques interactives permettra également de moderniser le parcours. Il s'agira de trouver un juste équilibre entre les objets et le numérique, l'un étant indissociable de l'autre.

La politique d'expositions temporaires occupe une place de choix dans le projet muséal. Deux salles d'expositions permettent de présenter des projets originaux ou d'accueillir des réalisations externes. Par son intermédiaire et par la mise en espace de concepts et d'idées, le Musée peut faire passer des messages au public, tel un véritable système de communication graphique et spatial.

Le Musée de la Vie wallonne développera son approche participative du public. Il est un lieu privilégié pour l'accueil du public scolaire et des familles tout en attirant les visiteurs adultes d'horizons divers. Le taux de fréquentation a doublé sur 10 années d'existence, passant de 35.000 visiteurs à plus de 70.000 visiteurs.

Le Musée doit étendre sa notoriété et promouvoir largement certaines valeurs comme son engagement à préserver le patrimoine wallon, matériel et immatériel. L'institution doit se démarquer en proposant une offre pluridisciplinaire, en faisant évoluer son discours, en intégrant les évolutions technologiques et en devenant un lieu ouvert au débat. Accroître la visibilité de proximité et transfrontalière, fidéliser le visiteur et conquérir de nouveaux publics restent les principaux objectifs.

Le Château de Jehay

Ces dernières années, le Château de Jehay bénéficie d'une vaste campagne de restauration. Ce chantier d'envergure se poursuivra, tant au niveau de l'enveloppe extérieure du bâtiment que de la scénographie intérieure en y intégrant notamment un espace dédié aux expositions temporaires.

La collection artistique de la Province de Liège

Composée de près de 3.000 œuvres, la collection sera informatisée et accessible via le nouveau catalogue en ligne du patrimoine de la Province de Liège. Elle sera mise en valeur également dans des projets d'expositions.

La Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture

Fondée par les artistes Juliette Rousseff et Guy Vandeloise, désireux de céder leur patrimoine à la Province de Liège, la Fondation a pour but de favoriser, de promouvoir, soutenir l'art et la culture au sens en province de Liège, principalement dans le domaine des Arts plastiques. Elle se doit d'être un vecteur de développement et de dynamisme culturel de la Province de Liège. Il s'agira d'enrichir la Fondation par de nouveaux legs et de diffuser cette collection par l'intermédiaire d'expositions et de publications.

Développement de projets eurégionaux

Pierres et numérique – Digitale Steine 2016-2020 est une opération de valorisation du patrimoine par les nouvelles technologies numériques. Le Musée de la Vie wallonne et le château de Jehay sont partenaires dans le cadre de ce projet Interreg V – FEDER.

Storytech link 2017-2019 est un projet visant à favoriser l'innovation dans le domaine de l'écriture interactive. Soutenu par le Fonds social européen, il s'inscrit pleinement dans une collaboration avec la Haute École de la Province de Liège.

Aide à la création

C'est traditionnellement l'un des piliers de la politique culturelle de la Province de Liège. Elle le demeurera tant dans le domaine théâtral avec l'opération « Odyssée » et de nouveaux projets que dans le monde de la bande dessinée avec la création d'une Maison de la BD à Bavière mais également dans tous les secteurs artistiques.

Pour ce qui est des métiers d'art, la Province de Liège souhaite réorienter son aide aux besoins des opérateurs notamment par un accompagnement pointu pour le développement des entreprises vers leurs marchés. Tout en promouvant l'image du secteur, il s'agira de faciliter la transmission des savoir-faire mais aussi de faire évoluer l'offre de la formation pour mieux répondre aux attentes d'une nouvelle génération.

Enfin, le département Culture intensifiera ses collaborations avec ses relais privilégiés qui maillent le territoire, à savoir les centres culturels et les maisons de jeunes.

SPORT

Au cours des dernières années, le sport a pris une place considérable au sein de notre société.

Une demande sportive complexe et diversifiée s'est ainsi développée.

L'action provinciale en la matière doit s'inscrire résolument dans une politique d'encouragement active du « temps libre » de la population. L'activité sportive constitue en effet, une saine occupation de « loisirs ».

La Province de Liège, qui se caractérise par sa grande proximité avec les acteurs de terrain et leurs spécificités locales, offre l'avantage de pouvoir construire une politique sportive qui intègre la coordination, notamment géographique, de projets en la matière, tout en assurant une répartition objective et solidaire des moyens publics financiers et humains.

Ce sont des pouvoirs publics forts, en tant qu'outils de solidarité, qui, seuls, peuvent mettre en œuvre les actions permettant à chacun de s'initier, de bien se former et surtout de s'épanouir dans la pratique du sport.

Il importe donc de mener une politique en la matière tendant à soutenir les communes, fédérations et clubs sportifs.

Par ailleurs, la Province de Liège entend lutter contre toute forme d'exclusion sportive.

Par conséquent, la politique provinciale en matière de Sports s'articulera autour d'une offre de services transversale et actualisée qui répondra aux besoins spécifiques de sa population et de ses acteurs.

Elle visera à améliorer la pratique sportive, à proposer une politique de proximité et de soutien, à garantir une offre sportive pour tous et à soutenir le sport et la compétition.

Améliorer la pratique sportive

Les six infrastructures sportives provinciales (football, basket-ball, volley-ball, cyclisme, athlétisme, rugby, tennis et tennis de table) constituent des supports nécessaires au développement des actions voulues par le Collège provincial dans le cadre de sa politique sportive.

Des travaux nécessaires d'entretien des outils existants et l'amélioration de leur équipement sportif, devront compléter l'offre actuelle. Ces équipements devront répondre aux exigences de polyvalence, de multifonctionnalité (compétition, public scolaire, aspect ludique, hygiénique...) et de diversité tant économique que sociale (sport pour tous, sport adapté, coût d'accès réduits, ...).

D'une manière générale, le service des Sports veillera à intensifier les initiatives visant à valoriser ces infrastructures et en intensifier l'utilisation (par ex. : l'organisation d'activités diverses ou encore l'accueil de sélections nationales).

D'autre part, outre le maintien des services actuels, la Cellule Assistance Gazon de Sport examinera l'opportunité de développer de nouvelles initiatives en matière de conseils relatifs à l'utilisation et à l'entretien des terrains de sport.

Proposer une politique de proximité et de soutien

La politique de soutien financier aux organisateurs d'évènements ponctuels à dimension locale, provinciale, régionale ou nationale assurant la promotion du sport en province de Liège sera maintenue par l'octroi de subventions et/ou de trophées attribués dans le respect du règlement provincial applicable à la matière.

En outre, une réflexion tendant à affiner les critères de répartition et d'octroi des subventions provinciales en matière de sports sera menée et portera sur les subventions octroyées à des manifestations ponctuelles et à la formation des jeunes.

En matière de mise en valeur des acteurs du sport (sportifs, clubs, dirigeants, fédérations sportives,...), il conviendra de pérenniser l'attribution des prix sportifs provinciaux (notamment le Prix du Fair-Play) mais aussi d'organiser une cérémonie particulière de remise des prix dans le dernier trimestre de chaque année (en dehors du programme des Fêtes de Wallonie). Cette remise des prix sera liée à un événement sportif de renom à déterminer.

Outil de travail performant où les Fédérations sportives provinciales disposent, à des conditions très avantageuses, de locaux adéquats et équipés, pour leurs réunions mais aussi pour assurer leur propre secrétariat, les divers services offerts par la Maison des Sports seront pérennisés. Un cycle de conférences destiné à un large public y sera également programmé et abordera divers thèmes sportifs, notamment en synergie avec le département de la Santé.

D'autre part, une Charte de développement du sport en province de Liège sera initiée.

Il s'agira, par ce biais, de mieux définir les domaines d'intervention des principaux acteurs publics et privés du sport comme : ADEPS, Province, Communes, AISF, AES,... Ce cadastre des interventions permettrait de mieux coordonner, en ce compris sur le plan géographique, les actions communes et/ou différenciées.

Enfin, la pratique sportive étant plus que jamais indissociable de la notion de Fair-Play, des actions de sensibilisation dans ce domaine seront menées en collaboration avec les Fédérations sportives provinciales.

Garantir une offre sportive pour tous

- Le soutien à la formation

La Province de Liège veillera à poursuivre ses actions en faveur de la formation. Outre les jeunes sportifs, ces aides à la formation concerneront les entraîneurs, arbitres et dirigeants, souvent bénévoles. Des conventions seront conclues avec les Fédérations provinciales et Associations sportives.

- L'Académie provinciale des Sports

En matière de découverte et d'initiation au sport, l'Académie provinciale des Sports poursuivra son offre unique en Belgique, en partenariat avec les communes, les clubs locaux et les fédérations sportives, en s'adressant tant aux enfants de 4 à 11 ans et aux adolescents de 12 à 16 ans (activités fun) qu'aux moins valides (notamment par le biais de l'équitation adaptée) et aux seniors (plus de 50 ans).

D'autre part, le service des Sports entamera une réflexion sur la possibilité de développer un nouveau créneau basé sur une activité « intergénérationnelle » au sein de cette même Académie. Elle associerait les 20/50 ans.

Enfin, sera examinée la possibilité d'une action spécialement réservée aux membres du personnel provincial assortie de facilité d'horaire à cet effet.

- Le sport sur ordonnance

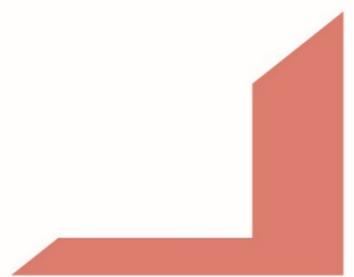
L'objectif sera de développer un projet pilote avec certains acteurs du sport et de la santé afin de proposer des activités sportives adaptées à des patients en période de rémission suite à une maladie grave. Cette réathlétisation du patient s'inscrira bien entendu dans une démarche de prévention de la récurrence.

Dans ce même contexte, seront promus, auprès des structures du sport de la province, les services de médecine sportive de l'Espace Malvoz, en envisageant notamment sa « décentralisation ponctuelle » sur le terrain.

Soutenir le sport et la compétition

Fort de son expertise acquise en la matière, la Province apportera à nouveau un soutien significatif aux événements sportifs internationaux qui font la réputation de notre province et qui suscitent des retombées économiques et médiatiques importantes. À titre d'exemples, on peut citer les aides logistiques et financières accordées au Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège, au Jumping International de Liège, au Marathon de la Meuse ou encore aux deux Classiques cyclistes ardennaises.

La Province de Liège déposera et défendra également une candidature tendant à accueillir à nouveau, durant la législature, une arrivée et un départ d'étapes du Tour de France, troisième événement sportif mondial.



IV.

Acteur de développement du bien-être tout en réduisant les inégalités sociales de santé

Afin de tendre vers la réalisation des trois grands objectifs de santé publique définis tant autour de la promotion de la santé et du bien-être que de la réduction des inégalités sociales de santé, les missions des départements de la Santé et des Affaires sociales devront s'inscrire dans une réflexion globale assurant pertinence et efficacité.

Aussi, pour la législature 2018-2024, il paraît opportun que l'ensemble des réflexions soient menées afin de garantir une Province référente, utile et utilisée.

Une Province **référente** qui dispose d'une expertise et d'un savoir-faire reconnus basés sur une veille scientifique, institutionnelle et sociétale mais aussi sur des liens accrus et des partenariats avec des organismes reconnus, des autorités académiques et des institutions médicales. La formation continue du personnel et l'évaluation systématique de toute nouvelle action par des processus internes ou externes sont également des éléments nécessaires en matière de santé et d'action sociale.

Une Province **utile** qui se veut complémentaire, innovante et évolutive par le développement de services non-concurrents avec les structures existantes et les autres niveaux de pouvoir mais aussi par la concrétisation de projets transversaux à ses différents services. Le soutien de projets adaptés aux spécificités et aux besoins de ses utilisateurs et la mise en place d'actions qui tiennent en compte les mutations sociétales et les recommandations scientifiques sont autant de conditions pour que la Province de Liège soit effectivement utile.

Une Province **utilisée** car lisible, accessible et concrète grâce à une communication cohérente et compréhensible, grâce à une offre de services accessibles d'un point de vue géographique, pratique et financier et grâce à la réalisation d'actions concrètes et influentes qui touchent directement le bénéficiaire.

Ce triple filtre devra permettre, pour chaque projet, de définir s'il y a lieu de le maintenir en l'état, de le développer, de l'adapter ou même de l'abandonner pour répondre, au plus près, aux besoins actuels.

Ces lectures devront se faire avec la volonté de faire évoluer et moderniser l'institution provinciale, de rationaliser et d'optimiser ses ressources matérielles, financières et humaines.

Promouvoir la santé et le bien-être et réduire les inégalités sociales de santé

Soucieuse du bien-être physique, mental et social de ses habitants, c'est autour de cet objectif général de santé publique que la Province de Liège entend construire ses actions tout au long de la législature 2018-2024 et ce, afin d'assumer pleinement, mais dans le respect des compétences dévolues aux autres niveaux de pouvoir, son rôle en matière de Santé et d'Affaires sociales.

La Province de Liège se positionnera comme un acteur d'information, de sensibilisation, d'orientation, d'accompagnement et de soutien dans un paysage d'aides institutionnelles et professionnelles. Elle s'emploiera à promouvoir auprès des citoyens les attitudes saines et favorables à leur santé et leur bien-être.

Attentive aux évolutions sociétales et scientifiques ainsi qu'aux nouveaux besoins, elle adaptera ses actions et développera des projets en vue de répondre aux attentes locales, en parfaite collaboration avec les partenaires les mieux à même d'enrichir son expertise.

La politique provinciale en matière de Santé et d'Affaires sociales répondra aux besoins spécifiques de sa population et de ses professionnels. Elle visera à augmenter la qualité de la vie, à améliorer l'insertion sociale et à diminuer la vulnérabilité et la précarité.

Augmenter la qualité de la vie

La qualité de vie d'un individu dépend notamment de son bien-être physique, social et psychologique.

Aussi, la Province de Liège encouragera et d'aider le citoyen à devenir acteur de sa santé et de son bien-être en axant ses réflexions sur les principaux piliers de la prévention des maladies chroniques : l'alimentation saine et durable, l'activité physique, la vie sans tabac et la santé mentale positive.

C'est ainsi qu'au travers de ses actions, elle l'informerait sur les risques spécifiques en milieu festif, les bienfaits d'une bonne alimentation, les maladies sexuellement transmissibles et le bien-être lié à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Elle l'accompagnera dans la pratique d'une activité physique en sécurité maximale sur le plan cardio-pulmonaire afin de prévenir les maladies cardiovasculaires et respiratoires.

L'Openado continuera à accorder une attention particulière aux adolescents, à leurs parents et à leur environnement scolaire et social autour de thématiques telles que le harcèlement, le suicide, les assuétudes et la santé mentale positive.

Soucieuse de développer des actions de proximité accessibles au plus grand nombre, la Province de Liège continuera à proposer des outils itinérants tels que la campagne de promotion de la santé physique et mentale « Pour être tiptop, je prends soin de ma santé » ou le bus sex'etera.

Par ailleurs, et ce afin de renforcer la cohérence des actions et messages provinciaux en la matière, des collaborations transversales seront mises en place entre les départements de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et des Sports.

L'Observatoire provincial de la Santé continuera à fournir une information objective sur l'état de santé de la population et ses déterminants afin de favoriser la réflexion, la prise de décision et la mise en œuvre d'actions favorables à la santé et au bien-être.

Améliorer l'insertion sociale

Dans une société de plus en plus fracturée sur le plan des relations sociales, la Province de Liège aura à cœur de mener des actions qui créent du lien entre tous les citoyens - femmes, hommes, jeunes, seniors, précarisés, handicapés...-, participant ainsi à la réalisation du bien-être social de chacun.

En ce sens, elle luttera contre l'isolement et les discriminations en favorisant l'intégration socioprofessionnelle, l'accessibilité à l'information et aux commerces, les aides financières aux plus démunis, les actions intergénérationnelles et l'égalité des hommes et de femmes.

Accompagner l'appropriation et l'utilisation des ressources numériques dans les champs de l'action sociale et de la promotion de la santé

L'évolution technologique redessine chaque jour les contours de notre société et y introduit de profonds bouleversements.

Le numérique modifie notre façon de communiquer, d'échanger, de transmettre des informations...

Les intervenants de terrain ont toujours dû adapter leur pratique en tenant compte des évolutions de la société et des attentes de la population. Aujourd'hui, ils disposent d'une ressource numérique devenue incontournable.

La Province de Liège favorisera la création d'outils numériques en tant que levier d'un accompagnement médico-social. Elle accompagnera également les travailleurs de terrain à leur utilisation.

C'est ainsi que l'application Help-Ado, actuellement en test, n'aura de cesse d'évoluer au cours des prochaines années. Cet outil aide les professionnels à évaluer le niveau de risque du comportement d'un adolescent en souffrance. Il indique également les éventuelles mesures à prendre.

Les jeunes sont plus que familiers de l'univers numérique. Ce dispositif est donc cohérent avec leurs modalités d'échanges et de partage tout en fournissant aux professionnels qui les évaluent une solution adaptée.

Le soutien au secteur associatif :

Les associations sont, à l'heure actuelle, plus que jamais considérées comme des sources essentielles de cohésion sociale. Elles occupent une place importante dans notre société, que ce soit en remplissant des missions d'intérêt général ou en répondant à de nouveaux défis sociaux.

En province de Liège, le secteur associatif est dense et diversifié ce qui constitue une véritable richesse pour tous les citoyens. Cependant, ceux-ci éprouvent souvent des difficultés à trouver l'association susceptible de leur apporter un soutien adéquat.

La Province de Liège entend poursuivre son soutien au secteur associatif en l'aidant à se faire connaître mais aussi et surtout, en l'aidant à optimiser l'impact de son action au bénéfice de tous les citoyens qui en ont besoin.

Pour rencontrer cet objectif :

- La mise à jour continue de la banque de données ALISS sera renforcée, permettant entre autre à chaque association d'identifier clairement les missions de chacune d'entre elles. Elles pourront ainsi s'assurer que leur action est pertinente sur un territoire donné mais aussi identifier de nouveaux partenariats susceptibles de renforcer leurs actions.
- En partenariat avec l'asbl Centre d'études et de documentation sociales (C.E.D.S.), la Province de Liège informera/formera des modalités de créations d'une association mais aussi des outils de gestion (comptabilité, législation sociale...).
- La Province de Liège encouragera les associations à devenir le plus autonome possible en assurant leur viabilité financière, elle les conseillera en matière de recherche de subsides.
- La promotion du volontariat, comme vecteur d'intégration sociale mais aussi comme soutien indispensable au secteur associatif restera une priorité. Une information relative à la nouvelle loi sur le travail associatif sera également proposée à l'ensemble du secteur associatif.
- Via l'octroi d'aides financières, la province de Liège continuera à soutenir les acteurs de terrain à développer leurs actions aux bénéfices des citoyens. Elle les soutiendra également dans la mise sur pied d'actions innovantes répondant aux nouveaux défis de notre société.

La Province de Liège mènera une réflexion relative au renforcement du processus d'objectivation en matière d'octroi de subsides. Elle entamera une réflexion relative à la pertinence d'une procédure de type « appel à projets » qui permettrait de fixer des priorités, tant dans les thématiques, les publics visés que les modes d'action. Les initiatives soutenues devraient favoriser les partenariats et compléter le dispositif associatif existant sur un territoire donné.

Enfin, elle veillera à promouvoir le bénévolat comme vecteur d'intégration sociale et mettra à disposition un catalogue d'informations actualisées sur les associations actives dans le secteur de la Santé et du Social en province de Liège.

Diminuer la vulnérabilité et la précarité

La Province de Liège restera particulièrement attentive aux publics les plus vulnérables en coordonnant une aide élargie et une prise en charge individualisée et intégrée des personnes en situation de grande précarité et accidentées de la vie. C'est ainsi que le Carrefour Santé Social (CaSS) fera l'objet d'une évaluation permanente lui permettant de développer des partenariats en phase avec les besoins exprimés, tant des citoyens que du secteur associatif.

Le CaSS proposera également une version mobile de ses services afin de proposer ses services au plus près des citoyens susceptibles d'en avoir besoin.

Le Centre d'Aide à Domicile (CAD) continuera également à soutenir les parents en difficulté dans l'éducation de leurs enfants et les aidera à développer leurs ressources dans de bonnes conditions.

Enfin, elle luttera contre les violences physiques, morales et sexuelles à l'égard des femmes et des hommes. Elle participera à l'élaboration de campagne de sensibilisation du grand public mais se positionnera également comme facilitateur dans le dialogue inter-professionnel autour de ces problématiques, favorisant ainsi des échanges de pratique et des protocoles d'actions communs.



TOURISME

L'analyse rétrospective des chantiers menés par la Province de Liège dans le secteur du Tourisme, pilotés essentiellement via la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) fait de cette dernière un acteur incontournable dans le paysage institutionnel wallon.

La Province de Liège et sa Fédération du Tourisme ont entrepris un virage audacieux en remplissant de nouvelles missions touristiques non concurrentielles, dans le seul but de participer pleinement au développement économique du tourisme aux côtés des autres organismes wallons et des acteurs privés du territoire.

Ce développement doit constituer une priorité politique en regard du poids du tourisme à l'échelle wallonne. L'industrie touristique régionale s'élève à quelque 3,6 milliards d'euros annuels. En ce qui concerne l'emploi, lequel est non-délocalisable, les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque ce sont près de 84.000 femmes et hommes qui œuvrent au quotidien dans le secteur, soit 7,5% des emplois de la Wallonie. Nul doute que la Province de Liège, avec son offre variée et de qualité, est génératrice d'une grande part de ces résultats.

C'est donc tout naturellement que la Province entend poursuivre sur la même voie, tout en spécialisant encore davantage sa Fédération du Tourisme, ce qui implique la prise en compte de la demande émanant des différents marchés ciblés et de thématiques porteuses structurant l'offre du territoire provincial.

En termes de **commercialisation** de l'offre, il s'agira de renforcer les moyens et les actions du département de tourisme réceptif proposant un service personnalisé et de qualité sur les trois segments (individuels, groupes et tourisme d'affaires). Le but est d'augmenter le chiffre d'affaires des prestataires partenaires auprès desquels aucune commission n'est prélevée. Les résultats obtenus et les marques de confiance récoltées, notamment de tours opérateurs, autocaristes et autres clients satisfaits, conduisent à intensifier le travail de démarchage sur les différents marchés. Avoir une activité réceptive, réactive et performante est indispensable pour conquérir les marchés prioritaires et émergents dans la perspective d'accroître ainsi la fréquentation touristique.

L'enjeu de demain, pour le département réceptif, sera non seulement de poursuivre sa politique de partenariats avec les acteurs publics et privés, qu'ils soient fournisseurs ou clients mais également de mutualiser moyens et actions en vue de promouvoir le tourisme réceptif autour des thématiques qui font sa force (authenticité, terroir, nature, événementiel...). Outre les ressources humaines, les outils technologiques et le marketing seront donc les éléments du développement à mener dans les six prochaines années.

En termes de **marketing**, il conviendra de se pencher sur le recours à l'intelligence artificielle dans le secteur touristique où les possibilités de son application sont très nombreuses et variées allant de l'hyperpersonnalisation des services au pilotage automatique de systèmes informatiques en passant par la production automatique de contenus éditoriaux et commerciaux.

On ne fera plus du marketing touristique comme il y a quelques années à peine. Des choix seront opérés par les autorités provinciales, visant notamment une rationalisation des supports imprimés ou encore des participations aux foires et salons « grand public ». La FTPL entend par ailleurs profiter de l'organisation d'événements sportifs et culturels majeurs sur son territoire afin de promouvoir les atouts touristiques de notre province.

Il semble également indispensable d'entamer de nouveaux chantiers d'**ingénierie touristique**. Bien évidemment, les priorités de cette nouvelle législature seront la finalisation du schéma cyclable en points-nœuds sur l'ensemble du territoire provincial, la poursuite des aménagements liés au tourisme fluvial le long de la Meuse et l'intensification de la sensibilisation à l'accueil des Personnes à besoins spécifiques par le biais d'actions de référencement et de soutiens aux audits et à l'équipement.

Toutefois, d'autres développements devront s'inscrire dans la planification territoriale, à l'instar de ceux au niveau des cinq lacs de l'arrondissement de Verviers ou encore d'un schéma d'implantation d'aires pour motor-homes. De plus, l'opportunité de mettre en place un réseau de points-nœuds pédestres sur tout ou partie de la province devra être étudiée tant ce système est apprécié par les randonneurs/promeneurs, en sus d'être facile à entretenir.

Dans le même ordre d'idée, une réflexion devra être menée avec le service des sports sur la création de circuits permanents de trail sur les régions les plus vertes et les plus vallonnées de notre Province. En effet, cette activité connaît un réel engouement auprès du public, notamment au sein des pays proches, et la Province de Liège, idéalement située au cœur de l'Europe, présente un relief idéal pour la pratique de cette activité respectueuse de l'environnement.

Le Domaine provincial de Wégimont continuera quant à lui à rencontrer au mieux ses objectifs sociaux tout en améliorant la qualité de ses infrastructures et de son patrimoine. Ses activités récurrentes et ponctuelles permettront l'accueil d'un large public familial, scolaire et associatif.

Au niveau des sites touristiques para-provinciaux, il convient d'inscrire deux chantiers dans les priorités de cette législature, d'une part, la résolution de la problématique de l'entretien ou du remplacement des caillebotis dans les Hautes Fagnes en favorisant le maintien de ces structures en concertation avec le DNF, la Communauté germanophone, les communes et le parc naturel et, d'autre part, la rénovation complète du musée du Château fort de Logne et la mise en valeur de ses précieuses collections pour faire de celui-ci un incontournable sur la thématique médiévale en Wallonie.

La Province poursuivra son soutien à Blegny-Mine notamment dans son effort promotionnel pour augmenter sa fréquentation. Globalement, il s'agira également de favoriser la création d'hébergements de terroir dans les zones voisines de ces sites majeurs.

Enfin, des nouvelles initiatives devront être entreprises dans le cadre de l'**animation de territoire** afin de se montrer encore plus proche des acteurs de terrain, qu'ils soient publics ou privés. Le soutien à la commercialisation, via la mise à disposition d'outils professionnels et performants ou en tant qu'apporteur d'affaires, constitue déjà une aide appréciable proposée par la Fédération du Tourisme qu'il convient de poursuivre.

Il est évident que les prestataires touristiques, ont un réel besoin d'accompagnement. C'est pourquoi, l'institution provinciale entend positionner la Fédération du Tourisme dans ce rôle de proximité pour venir en aide, conseiller, orienter, former, professionnaliser celles et ceux qui « font » le tourisme au quotidien. La mobilisation des acteurs doit être au cœur de la construction territoriale, alimentant une dynamique économique locale.

RELATIONS EXTERIEURES

La Province de Liège souhaite continuer à faire valoir son savoir-faire et son expérience à l'étranger. Pour cette raison et en fonction des opportunités qui se présenteraient, elle entend développer des partenariats avec d'autres régions d'Europe et du monde mais aussi des **liens avec des organisations internationales, comme l'UNESCO**, traitant de sujets qui rentrent dans les compétences provinciales. Ces relations devront se nourrir de projets spécifiques et concrets mis en place par les départements provinciaux visant les régions porteuses d'une expertise reconnue dans les différents domaines concernés.

Par ailleurs, le Bureau des relations extérieures de la Province de Liège restera un **relai privilégié des communes dans leurs initiatives à s'ouvrir à l'international**. La coordination de l'ensemble de ces initiatives permettra aussi de mettre à l'avant plan l'expertise organisationnelle de la Province de Liège et les nombreuses ressources de son territoire.

ÉCONOMIE

La SPI est le bras économique de l'institution provinciale liégeoise. Cet intercommunale a pour territoire d'action l'ensemble de la province de Liège. Ses 84 villes et communes en sont les actionnaires au même titre que la Province qui en détient la majorité des parts.

Ces dernières années, dans le cadre de la mise en œuvre de ses axes stratégiques, la Province de Liège, au travers de la SPI, s'est inscrite dans une dynamique d'intelligence territoriale en développant des projets structurants pour le territoire, comme la requalification du Val Benoit en un nouveau quartier comprenant de multiples fonctions.

C'est dans la continuité de ces actions et avec une volonté réaffirmée de répondre aux besoins des entreprises et des pouvoirs locaux que la Province de Liège poursuivra, au travers de la SPI, son action sur ce territoire.

Plus concrètement, la Province continuera le développement de grands parcs d'activités économiques en répondant ainsi aux conclusions des études spécialisées et des constats de saturation de parcs d'activités économiques « généralistes » (PME, TPE, ...hors secteur logistique).

La Province de Liège insistera, comme elle le fait depuis plusieurs années, sur la réaffectation de friches. Elle entend réserver une large partie de sa dotation à une politique de rachat, de requalification et de densification des espaces sous utilisés

ou abandonnés dans les parcs existants afin de limiter le grignotage de terres agricoles.

La Province veillera aussi à rester en phase avec les besoins des entreprises. À ce titre, elle proposera des bâtiments « clés sur portes ». En effet, une fois sorties des pépinières d'entreprises, les TPE ont peu de temps à consacrer à la construction de leurs propres infrastructures et trouvent difficilement des bâtiments existants correspondant à leur besoin.

En outre, dans un souci de développement et de préservation de la biodiversité dans ces grands espaces réservés au développement économique et aussi dans ses autres projets, le bras économique de la Province de Liège veillera à l'intégration de zones tampon et de plantations.

L'action en matière de redynamisation des centres urbains ou ruraux sera également continuée, notamment par le biais de la requalification de quartiers, action pour laquelle, la Province incitera la SPI à s'associer au privé notamment pour les projets de logement avec un souci de proposer une offre diversifiée et répondant aux enjeux de demain par l'intégration de technologies nouvelles facilitant la vie des habitants (surveillance non intrusive dans les logements pour personnes âgées, création de logements partagés, système intelligent d'information sur la mobilité,...)

Une priorité de demain sera la mobilité. Outre les applications technologiques à intégrer dans les quartiers, il faudra veiller à trouver des solutions innovantes pour les grands parcs d'activités économiques (voitures et vélos partagés, navette ...). Pour ces développements, elle s'appuiera sur l'expertise de la Province et de Liège Europe Métropole.

Une attention particulière sera apportée à la requalification des parcs, notamment par le développement de chemins, pistes cyclables, en leur sein. Une demande nouvelle apparaît en termes de services (colis postaux, bureaux Flex ...), la SPI y sera tout autant attentive.

La SPI a par ailleurs développé des outils qui contribuent à conforter son rôle d'observatoire du territoire. Ils permettent d'une part le ciblage d'entreprises structurantes pour le territoire dans sa démarche d'accompagnement et d'animation économique et, assurent d'autre part, le choix de la meilleure localisation pour différentes fonctions, qu'elles soient économiques, culturelles ou sociales, en tant compte des enjeux et critères liés à ces fonctions. La Province sera attentive au développement et à la promotion de ces nouveaux outils.

Enfin, l'association avec d'autres partenaires sera soutenue par la Province de Liège, pour qui la coordination des différents acteurs sur le territoire (Meusinvest, SPAQuE, SOWAER, PAL, Liège Airport ...) revêt une grande importance, et ce dans un souci d'efficacité.

Ce souci est également présent dans le cadre de la coordination des pouvoirs locaux. La Province de Liège soutiendra le maintien et le développement des Comités consultatifs territoriaux (par arrondissement), leur rapprochement avec les conférences des Bourgmestres et les entreprises structurantes du territoire ainsi que la coordination avec des outils tels que le GRE-Liège.

FONDS EUROPÉENS

La Cellule Fonds européens a démontré toute la pertinence de prospecter les projets à l'international. Au-delà de l'intérêt financier indéniable, il s'agit de s'ouvrir à de nouvelles technologies et de développer des projets innovants au bénéfice du territoire provincial et des citoyens.

Au cours de cette législature, il s'agira d'accroître la participation de l'ensemble des départements provinciaux à des projets européens traitant de thématiques transversales prioritaires pour la Commission européenne et la Province de Liège. La mobilité, les circuits-courts alimentaires, l'économie circulaire et la gestion des déchets, le plan climat, l'efficacité énergétique, la transition numérique ou encore les Smart Cities sont autant d'exemples de champs d'investigation.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AGRICULTURE, RURALITÉ ET LABORATOIRE

L'agriculture est au carrefour de grands défis : nourrir une population toujours en croissance, fournir des matières premières renouvelables, offrir aux citoyens un cadre de vie sain et accueillant tout en procurant un revenu équitable à ses acteurs.

Toute politique en matière agricole doit rencontrer, en priorité, pour la Province de Liège, ces différents objectifs sociétaux en faisant face aux enjeux stratégiques du développement durable.

Relever les défis d'une indispensable transition écologique et alimentaire, c'est permettre une évolution vers un nouveau modèle économique et social, plus durable en termes de consommation, de production, de travail, d'alimentation et de vivre ensemble en tenant compte du changement climatique, de la raréfaction des ressources, des risques sanitaires et environnementaux ou encore de l'érosion manifeste de la biodiversité.

La Province de Liège, qui dispose d'une expertise et d'un savoir-faire, doit jouer un rôle de référent et de coordinateur en la matière. Elle poursuivra le développement concerté de services et d'outils utiles et accessibles au plus grand nombre.

L'objectif de la politique provinciale sera de promouvoir une agriculture raisonnée, différenciée et intégrée afin de tendre vers un système alimentaire durable. Toutes les actions actuelles ou futures s'articuleront – en concertation avec nos spécialistes, les acteurs du terrain et les autres niveaux de pouvoirs – autour de ces objectifs.

Un système alimentaire durable contribue à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, tout en étant équitable pour ces acteurs. Il propose des produits sûrs et sains et permet d'optimiser les ressources naturelles et humaines. Les différentes initiatives qui sont menées à l'échelle locale et supralocale montrent qu'il renforce par ailleurs le lien social et la capacité d'agir aux niveaux individuel et collectif pour plus de solidarité.

L'agriculture trouve naturellement sa place – comme levier d'action de la transition écologique et alimentaire – au centre de la politique provinciale, véritable interface entre urbanité et ruralité, au service des communes et des citoyens.

La Province de Liège a pour objectif de poursuivre et d'intensifier les actions existantes en continuant d'offrir des services d'appui et de conseil aux agriculteurs et artisans qui continuent à développer une agriculture traditionnelle. Elle doit parallèlement maintenir son aide financière aux initiatives locales porteuses d'innovations des secteurs de l'agriculture, de l'agroécologie et de l'agroalimentaire en transition.

La politique provinciale pourra s'articuler autour d'une offre de services et d'actions qui répondent aux besoins spécifiques et évolutifs des agriculteurs, des maraîchers, des producteurs locaux, des pouvoirs locaux et des citoyens.

La politique provinciale, afin de tendre vers ces objectifs et de permettre cette transition écologique cohérente, accessible et durable, se déclinera en quatre pôles d'actions : production, transformation, consommation et distribution.

Production

En agriculture, la gestion ne doit plus seulement être basée sur les performances techniques et économiques des exploitations mais doit également intégrer les paramètres liés à la diminution de l'empreinte environnementale.

Au cœur de la transition environnementale, la filière végétale doit assurer la transition d'une agriculture consommatrice des ressources vers une agriculture plus autonome et respectueuse de son environnement et de la biodiversité notamment au niveau de la gestion et de la diminution des intrants.

Le département Agriculture et son Laboratoire provincial poursuivront et développeront l'aide et le conseil auprès des agriculteurs afin d'optimiser le rendement des cultures et les coûts de revient tout en proposant des solutions pour diminuer l'impact environnemental.

En collaboration avec l'asbl provinciale CPL-VEGEMAR, le département Agriculture veillera à diffuser des techniques novatrices par la production de guides de bonnes pratiques agricoles environnementales, en partenariat avec le département Environnement.

Face à la complexité des nombreuses réglementations notamment environnementales, sanitaires, urbanistiques, de bien-être animal, la Province de Liège poursuivra et renforcera l'offre d'encadrement des professionnels du secteur en matière de gestion afin qu'ils puissent se consacrer à leur vrai métier et ne plus se perdre dans des obligations légales et administratives chronophages.

Un nouveau service de gestion et de conseil sera mis en place en collaboration avec le CRA-W (Centre Wallon de Recherche Agricole) sur base d'un outil informatique mis au point par ce dernier dans tous les secteurs de la production agricole. Le département maintiendra et développera aussi l'accompagnement des producteurs bio ou en reconversion à l'agriculture biologique.

Le soutien aux agriculteurs et aux petits producteurs passera également par la mise en place d'outils, de structures afin de répondre à une pénurie dans des domaines spécifiques. Ainsi, lors de la prochaine législature, le projet d'abattoir de volailles verra ses premières concrétisations, permettant au secteur de

retrouver une structure d'abattage de proximité, étape essentielle à la viabilité de son cycle économique et commercial.

La production animale ne sera pas en reste puisque le Centre d'Insémination Artificielle Porcine (CIAP) poursuivra son action en hébergeant, en collaboration avec des opérateurs d'envergure internationale, des verrats offrant des caractéristiques génétiques exceptionnelles, une activité qui exige le respect des plus hauts standards en matière de biosécurité.

Son savoir-faire dans la congélation et la conservation des semences de verrat n'est plus à démontrer. C'est la raison pour laquelle il a été choisi pour assurer la conservation – en collaboration avec l'Association Wallonne de l'élevage et la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'U-Liège – du patrimoine génétique d'une race locale : le porc piétrain.

Transformation

Via le Laboratoire provincial du département Agriculture, la Province de Liège développera les services auprès des agriculteurs, des maraichers et des petits producteurs en vue de leur proposer un encadrement global, depuis la production avec l'analyse des sols, jusqu'au produit fini et sa commercialisation en passant par la réception des matières premières.

La réalisation des objectifs liés à la transition environnementale doit être objectivée. L'autonomie fourragère ne sera possible que si l'on connaît la valeur des aliments produits à la ferme. Les engrais de ferme ne pourront être efficacement valorisés que sur base de la connaissance de leur valeur fertilisante et des besoins de la terre.

Le Laboratoire doit s'adapter continuellement aux nouveaux défis posés dans ces divers contextes et répondre aux exigences bien légitimes des citoyens « consommateurs ». Au-delà de la simple analyse, il intensifiera son rôle en proposant un accompagnement personnalisé en fonction des spécificités (micro-brasseries, viticulteurs, fromagers...) au-delà de la simple analyse.

Distribution

Précurseur en Belgique, la Province de Liège a créé une centrale des produits locaux, à Droixhe. Grâce à cette plateforme, et en collaboration avec l'asbl provinciale CPL-PROMOGEST, elle a pu développer le soutien aux circuits courts et aux productions locales. Ce travail de proximité avec les producteurs sera étoffé afin de répondre aux évolutions des habitudes des consommateurs.

Les objectifs du Collège provincial seront d'assurer aux petits producteurs la diffusion de leurs produits en grandes et moyennes surfaces, de permettre au plus grand nombre de consommateurs d'y avoir accès aisément, de mettre à la disposition des producteurs les moyens logistiques qui leur font défaut, de simplifier les démarches administratives légales et normatives complexes pour atteindre ces types de marchés et d'assurer la promotion des productions locales.

À travers ces actions concrètes, la centrale devra venir en renfort de ces projets de développement des produits locaux pour les mettre en réseau en vue d'élargir les gammes de produits proposées aux consommateurs et d'augmenter les lieux de commercialisation, notamment par la création de halles de distribution.

Au-delà des circuits courts, une réflexion sera portée sur le développement d'autres dispositifs de soutien dans les domaines, par exemple, de la préparation des légumes, de la transformation du lait, de la production de vins locaux, etc.

Consommation

Le département Agriculture veillera à poursuivre la promotion du travail des agriculteurs et des artisans grâce notamment aux opérations « Agricharme » et à l'aide aux fermes pédagogiques. Ces dernières sont un lieu de formation permanente où les enfants, les étudiants, les citoyens peuvent redécouvrir les liens qui unissent chacun à la terre et prendre ainsi conscience de l'impact de leurs choix en termes d'agriculture et d'alimentation durable.

Les savoir-faire en matière de transformation des productions se développent et se perfectionnent sans cesse à l'échelle des terroirs du territoire provincial. La mise en évidence de ces compétences connaît un succès grandissant. Cette initiative pourra être élargie à d'autres productions.

Pour mieux consommer, beaucoup d'initiatives citoyennes ont vu le jour. Le rôle de la Province de Liège est de proposer son expertise pour les encadrer au mieux. Ainsi, les jardins potagers collectifs sont devenus un phénomène de société. La création et la gestion de ces jardins doivent être encadrées par des professionnels expérimentés. Le département Agriculture veillera à fournir une aide complète et adaptée en fonction des terrains candidats à l'installation de ces activités.

Un système alimentaire durable doit être accessible au plus grand nombre. La diffusion et la communication doivent être les plus larges possibles. Le département Agriculture veillera donc, notamment, à trouver des solutions avec le département Enseignement, dans le respect de la législation en vigueur, afin de pouvoir proposer des produits locaux dans les cantines provinciales. Le but est de permettre à nos étudiants de mieux manger, surtout de manger plus « local », et de les sensibiliser à l'importance et au développement des circuits courts sur le territoire provincial.

Ainsi, un système alimentaire durable passe également par une sensibilisation auprès des citoyens afin de les inciter à mieux consommer et participer activement à la transition écologique.

ENVIRONNEMENT et DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Province de Liège, acteur incontournable en matière de préservation de l'Environnement sur son territoire, veut agir, non seulement en tant qu'institution de proximité disposant de personnel et d'infrastructures propres, mais également, en soutien aux communes et aux pouvoirs locaux afin de généraliser une transition écologique et énergétique durable et intégrée. La Province de Liège doit veiller sans cesse à réduire son empreinte environnementale.

Toutes les actions provinciales seront dictées par la volonté d'agir sur la préservation de l'environnement via notamment le développement et la concrétisation du Plan Climat provincial, avec comme objectif d'être reconnue comme une institution de proximité durable qui se mobilise en faveur de l'environnement et des générations futures.

Plan Climat au top !

Le Plan Climat de la Province de Liège, véritable colonne vertébrale des actions menées par le département Environnement de la Province de Liège va évoluer en cherchant à être encore davantage en phase avec les préoccupations environnementales évolutives des acteurs, tant civils qu'institutionnels, de son territoire. Si la précédente législature a vu l'adhésion de 60 communes à ce projet provincial, la nouvelle verra l'institution provinciale développer son action de soutien et d'encadrement à la rédaction des Plans d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) à l'attention des pouvoirs locaux.

La Province de Liège sera le premier partenaire des communes dans leur volonté de développer pour leur territoire des actions de préservation de l'environnement.

Pour ce faire, elle mettra en place des aides financières, humaines et matérielles afin d'aider les villes et communes à concrétiser les actions qu'elles ont définies dans leur Plan Climat et ce, en terme d'efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs d'activités, notamment l'agriculture. L'adaptation au changement climatique constituera un axe prioritaire de la politique environnementale de la Province de Liège.

À cette fin, une « *task force* », réunissant des experts issus de différents domaines d'activités, mais aussi, des représentants des villes et des communes, sera constituée. Avec celle-ci, la promotion des énergies renouvelables sur le territoire sera renforcée. Ce groupe de travail permettra la mise en commun d'actions utiles pour le développement durable.

En lien avec l'efficacité énergétique, le département des Infrastructures et de l'Environnement intensifiera ses actions en matière de mobilité durable par la poursuite notamment de la création de parkings dits « d'EcoVoiturage », complétant ainsi le réseau et le maillage entrepris sous la législature précédente.

D'autre part, la Province de Liège – toujours dans une volonté de préservation de l'environnement – est le partenaire des communes pour de nombreuses centrales de marché et notamment pour l'acquisition de bornes de rechargement pour véhicules électriques. La volonté est de compléter l'offre par des marchés visant l'acquisition, pour les pouvoirs locaux et les structures publiques, de véhicules et de vélos électriques et d'infrastructures de recharge.

La mise en place d'une plateforme de covoiturage pour les agents provinciaux, les étudiants, mais aussi le personnel des différents pouvoirs locaux viendra compléter les actions déjà entreprises en matière de mobilité durable afin d'envisager l'action environnementale comme la plus globalisante et intégrée possible à l'échelle de l'ensemble du territoire.

En parallèle, la promotion d'autres carburants alternatifs plus respectueux de l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions de CO₂ et de particules fines, sera étudiée. Ainsi dans la mesure du possible et après analyse par les services compétents, une réflexion sera portée sur le parc automobile provincial afin de l'intégrer au maximum dans une démarche durable.

Une sensibilisation utile

Des actions de sensibilisation et de communication vers les citoyens se poursuivront par la participation à des salons, à des foires et à des événements organisés par les villes et les communes. À partir de 2019, le Prix de l'Environnement de la Province de Liège qui permet de valoriser des initiatives menées par des citoyens, des étudiants ou des établissements scolaires, des associations ainsi que des entreprises comprendra une cinquième catégorie qui récompensera les actions innovantes et transposables mises en place par les communes engagées dans le Plan Climat.

Par sa volonté d'être une "Province durable", l'institution se devra de montrer l'exemple par la mise en œuvre d'actions de tout genre et de toute ampleur concernant les économies d'énergie, la réduction des déchets, la généralisation du tri sur l'ensemble des implantations provinciales, mais également par une consommation responsable du plus grand nombre, favorisant ainsi les circuits courts ou encore l'utilisation de produits d'entretien écologiques à confectionner soi-même. Dans ce cadre, le rôle des « Climacteurs » sera encore renforcé afin de créer sur les différents sites provinciaux des *Ecoteams* qui propageront auprès de leurs collègues les actions que nous menons en faveur d'un environnement plus durable.

La préservation de la biodiversité ne sera pas oubliée. Un accent particulier sera mis sur la protection des insectes pollinisateurs, et spécialement des abeilles. La Province a ainsi l'intention de mener une réflexion sur le déploiement, au sein des domaines provinciaux, notamment en milieu urbain, de ruchers permettant la préservation des abeilles et de participer de la sorte à la sauvegarde de ces espèces en danger. Cette expérience sera développée conjointement avec tous les acteurs du territoire.

Une gestion durable des ruisseaux...

La gestion des cours d'eau de seconde catégorie, c'est-à-dire 2.200 km de berges à entretenir doit s'envisager à la fois en luttant contre les inondations, notamment par des travaux réguliers permettant d'assurer le bon écoulement des eaux, et en préservant la qualité des ruisseaux et de la biodiversité.

L'effort de lutte contre les nuisibles que sont les plantes invasives qui constituent un danger pour la santé et un fléau pour l'environnement sera intensifié. En outre, une réflexion sera menée afin de tenir compte au mieux des aspects environnementaux dans le choix et la définition des projets d'aménagement des ruisseaux. Dans ce cadre, des levées d'obstacles seront réalisées afin d'améliorer la libre circulation des poissons.

Des études seront également menées sur les possibilités de renaturer les cours d'eau, notamment dans les zones urbaines ou semi-urbaines, où la présence d'ouvrages tels que les canalisations ou les murs de berges peuvent poser des problèmes à la fois pour l'écoulement et la qualité hydromorphologique des ruisseaux. Dans les zones où cela s'avérera techniquement faisable, cette démarche pourrait permettre de solutionner le problème des ouvrages vétustes dont les riverains ont la charge, tout en améliorant l'impact sur l'environnement en rendant au lit du cours d'eau son caractère naturel.

En outre, la participation active de la Province aux contrats de rivière sera poursuivie, notamment via un soutien financier pour des projets ponctuels améliorant la qualité des cours d'eau. La Province apportera également un soutien technique aux communes afin de les aider dans leur rôle de gestionnaire des cours d'eau de troisième catégorie.

INFRASTRUCTURES

Un patrimoine bâti et naturel

Une Province active au service de tous, ce sont des milliers d'agents qui œuvrent au quotidien pour proposer au citoyen des services de qualité. Ces milliers d'agents investis travaillent en des lieux qui doivent d'être adaptés à leurs missions. La bonne gestion du patrimoine provincial est donc cruciale.

Le XXI^e siècle nous offre son lot de nouveaux combats, dont l'un est essentiel, celui contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui, l'approche architecturale doit prendre en compte le critère de l'efficacité énergétique.

L'action provinciale sera ici de tendre vers des bâtiments adaptés, accessibles, sécurisés et durables. C'est que, dans son engagement au sein du Plan Climat, la Province de Liège a fait le choix d'être exemplaire et de réduire son empreinte écologique.

Pour ce faire, une attention particulière doit être portée sur les consommations d'énergies fossiles et donc, sur chacune des décisions prises lors de la réfection ou de la construction d'un bâtiment. La tâche est conséquente car la Province est dotée d'un patrimoine important et diversifié qui comporte une centaine de sites, comprenant plus de 400 bâtiments et infrastructures.

C'est le challenge qu'elle relèvera les six prochaines années.

Prévoir, c'est gérer

La gestion de ce parc immobilier provincial fait l'objet d'une attention toute particulière afin de prévoir et programmer au bon moment les différents travaux indispensables à sa pérennisation et sa sauvegarde.

La Province de Liège s'inscrit dans une réflexion tant économique qu'environnementale puisqu'elle appréhende la gestion du patrimoine dans une approche systémique regroupant le bien-être, l'accessibilité, l'économie de ressources, la réduction des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone, l'adéquation avec la fonction ou encore les aspects territoriaux liés à la mobilité durable.

La rénovation constante du parc immobilier sera réalisée dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien préventif, associé à une maintenance planifiée. Le chantier de la sécurisation et de l'accès des domaines provinciaux sera poursuivi avec, pour principal objectif, d'assurer un meilleur contrôle de ceux-ci, tels que celui, par exemple, de la Maison de la Formation. En outre, l'accessibilité des bâtiments et des sites aux personnes à mobilité réduite (PMR) restera une priorité.

Engagée dans un objectif de transition énergétique, la Province fixera ses actions prioritaires au départ d'un cadastre technique et d'une comptabilité énergétique désormais plus efficace. L'environnement et les économies d'énergie seront ainsi à la base de chacune de nos politiques et actions.

Le patrimoine doit vivre

Un patrimoine immobilier ne peut rester immuable, il doit s'adapter en permanence aux évolutions de la société et de ses utilisateurs. Au départ d'un outil informatique de gestion du patrimoine en cours d'implémentation, il sera ainsi possible d'établir un diagnostic objectif du bâti et de l'évaluer en permanence.

Depuis plusieurs années, la Province de Liège a entamé une vaste opération de rationalisation du patrimoine qui s'inscrit dans une meilleure utilisation des infrastructures mais qui permet également des projets nouveaux de revitalisation et de mobilité durable.

Le département des Infrastructures et de l'Environnement, actuellement basé en différents sites, fera l'objet d'un regroupement en vue de rationaliser, mutualiser et améliorer ses actions. Toujours dans un souci d'économies d'échelle importantes, cette démarche permettra d'étendre la réflexion à d'autres services, qui pourraient d'ailleurs bénéficier des locaux occupés actuellement par les Infrastructures.

L'action portera, au niveau scolaire, sur la poursuite de la rénovation des internats, ainsi que sur les sites qui disposent encore d'installations préfabriquées provisoires, trop anciennes, énergivores et inadaptées. Cette démarche s'intégrera dans une réflexion de réorganisation des locaux ou de réalisation d'extensions selon les normes actuelles. Cette rationalisation et ces différentes réflexions conduiront indubitablement la Province de Liège à envisager la revente de certains bâtiments.

De nouvelles infrastructures

Les nouveaux besoins de la Province font l'objet d'une analyse en matière d'infrastructures, portant sur la localisation idéale, soit par la recherche de bâtiments en adéquation avec la fonction, soit par le recours à de nouvelles constructions.

C'est ainsi qu'à la demande du secteur, le département des Infrastructures va aménager, dans le cadre d'un projet-pilote, un nouvel abattoir à volailles dans un bâtiment de type alimentaire à Grâce-Hollogne, dont la localisation est facilement accessible pour les éleveurs.

Le Carrefour Santé Social (CaSS) va poursuivre son développement sur le site du quartier militaire Saint-Laurent, pour répondre au mieux aux besoins des personnes précarisées. Cette infrastructure réaffectée permettra ainsi une collaboration accrue avec tous les acteurs locaux de terrain.

Après avoir investi dans la construction d'un complexe de trois bâtiments sur le site de la Maison de la Formation à Seraing, la Province entend à présent développer son centre d'exercices pratiques à Amay. C'est un bâtiment à usage mixte qui verra le jour dans un premier temps, combinant des salles de formation à des vestiaires adaptés au profit des pompiers, policiers et ambulanciers et des locaux destinés à l'entretien du matériel spécifique d'intervention et au matériel roulant. Le centre sera ensuite complété par une zone d'exercices dans laquelle les services de secours pourront s'entraîner dans des conditions les plus proches des situations réelles d'intervention.

Il est à noter que tous ces projets de construction, de rénovation, de transformation, d'amélioration énergétique ou encore d'entretien constituent des investissements importants au niveau de la Province de Liège. Ceux-ci assurent des retombées économiques non négligeables sur l'emploi local, et notamment les PME. Au travers de ses projets, la Province permet ainsi au secteur de la construction, pour lequel la stabilité de l'activité est primordiale, de conserver, voire même d'augmenter, le nombre d'emplois.

Un savoir-faire en matière d'infrastructures et d'environnement

Au-delà des interventions en matière de gestion du patrimoine, le département Infrastructures mène également – à travers son action de soutien aux communes – de nombreuses politiques pour les collectivités locales et les citoyens en cherchant au maximum à mettre son savoir-faire au service du plus grand nombre et de répondre ainsi aux demandes des pouvoirs locaux.

Les nombreux projets développés dans le cadre de centrales de marché par le département des Infrastructures seront poursuivis et intensifiés tout au long de la législature comme, par exemple, l'action "*Communes-Provinces : partenaires pour l'hiver*" qui compte aujourd'hui 85 partenaires dont respectivement 76 entités de la province de Liège, ou encore des marchés pour l'acquisition de matériel de signalisation routière, de radars préventifs, de gaz et d'électricité, de gasoil de chauffage ou de pellets.

De nouveaux marchés, déjà en préparation, seront initiés dans différents domaines comme la mobilité durable ou le développement de la biodiversité en collaboration avec le département Agriculture. C'est ainsi que verront le jour prochainement des centrales de marché pour l'acquisition de semences pour les prés fleuris, de ruchers, mais également de véhicules électriques.

En matière de cartographie, le projet initié au sein de l'asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG) sera davantage développé pour les pouvoirs locaux afin de leur fournir une réelle aide à la gestion et à la décision en ce qui concerne, par exemple, l'urbanisme, la gestion de cimetières et la programmation de l'entretien des voiries. Ce sont aussi deux intercommunales et des zones de secours qui utilisent à présent différents modules spécifiques. Au vu de l'intérêt croissant qui est porté à cet outil de cartographie dynamique, la Province de Liège, à travers son rôle de soutien aux communes, entend, durant cette législature, accroître son action en ce domaine et continuer à développer des modules spécifiques au profit des collectivités et du citoyen.

En matière de voirie communale, un projet de numérisation des plans d'alignement va être mené à bien. L'objectif est de sauvegarder, en partenariat avec les communes, ces documents parfois très anciens et souvent en mauvais état afin d'en assurer la conservation de manière électronique. Une consultation en ligne sera également proposée.

S'engager
pour le **citoyen**